



Assemblée générale

Cinquante et unième session

37^e séance plénière

Mercredi 16 octobre 1996, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 45 de l'ordre du jour (suite)

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social

Rapport du Secrétaire général (A/51/348)

Mme Gittens-Joseph (Trinité-et-Tobago) (*interprétation de l'anglais*) : En mars 1995, plus de 100 chefs d'État ou de gouvernement ont assisté au Sommet mondial pour le développement social à Copenhague, affirmé l'importance de cette question en tant que point de l'ordre du jour international qui devrait recevoir la plus haute priorité et déclaré qu'ils étaient déterminés à s'attaquer de façon décisive au problème que pose l'objectif du progrès social pour tous. La Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action offrent un plan pour réaliser cet objectif.

Cette décision de consacrer des réunions plénières à cette question de l'ordre du jour à la cinquantième et à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale montre le désir partagé de maintenir l'élan de cette conférence de Copenhague, qui fera date, et de traduire les engagements qui y ont été pris par des actes concrets. Le rapport du Secrétaire général intitulé «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social» (A/51/348) fournit des renseignements utiles en évaluant les résultats accomplis depuis le Sommet.

En décembre dernier, l'Assemblée générale réaffirmait dans sa résolution 50/161 l'importance cruciale des actions nationales et de la coopération internationale au service du développement social. L'Assemblée soulignait la nécessité d'investir dans l'homme et dans son bien-être et de réaliser ainsi les objectifs du développement social. Elle réitérait l'appel lancé aux gouvernements pour qu'ils définissent, selon un calendrier précis, des buts et objectifs pour ce qui est de la réduction de toutes les formes de pauvreté et de l'élimination de la misère, de la création de nouvelles possibilités d'emploi et de la réduction du chômage, et de la promotion de l'intégration sociale, compte tenu de la situation de chaque pays.

La Banque mondiale estime qu'il y a aujourd'hui 1,5 milliard de personnes qui vivent dans une pauvreté absolue, la plupart d'entre elles vivant dans les pays en développement, et que ce nombre augmente approximativement de quelque 25 millions par an. La pauvreté a été plus ciblée cette année puisque c'est l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. La lutte contre la pauvreté est une lutte pour la dignité humaine. La situation d'un peuple en proie à la misère et au désespoir provoque l'instabilité sociale et menace la paix et la sécurité.

Il a été reconnu que la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement social devaient être conduites conjointement par les pays développés et les pays en développement, et qu'elles devaient être bénéfiques aux uns comme aux autres. À cet égard, ma délégation souhaite exprimer sa reconnaissance aux Gouvernements norvégiens

et néerlandais d'avoir convoqué en avril dernier à Oslo une réunion afin d'examiner les moyens d'appliquer la formule 20/20 qui avait été énoncée dans le Programme d'action de Copenhague et dont l'objectif est d'assurer la prestation efficace de services sociaux de base aux pauvres et aux personnes vulnérables dans le monde en développement grâce à un partenariat entre les pays développés et les pays en développement.

La mobilisation des ressources financières est critique pour la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social, et le Consensus d'Oslo sur la formule 20/20 est important. À cet égard, il est nécessaire de déployer des efforts soutenus et vigoureux afin d'obtenir des fonds et d'apporter une aide financière qui est essentielle à la réalisation des engagements pris à Copenhague.

Ma délégation se félicite des mesures prises à ce jour par l'Organisation des Nations Unies en faveur du suivi du Sommet. La Commission du développement social, dont la tâche principale est d'assurer le suivi du Sommet, a décidé à sa session extraordinaire, qui s'est tenue en mai, que son programme de travail pour les années 1997 à 2000 serait orienté vers une application thématique de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. L'examen du point particulier de la pauvreté à la session de mai a été opportun, et les mesures proposées pour en assurer l'élimination seront utiles aux travaux de suivi accomplis à l'échelon national et international. L'augmentation du nombre de membres de la Commission et la décision prise afin qu'aux sessions à venir des groupes d'experts puissent participer à l'examen de domaines critiques contribueront à aider grandement la Commission à s'acquitter de son mandat.

Le Conseil économique et social a également tenu en juillet une session fructueuse pour examiner la coordination des activités menées dans le cadre du système des Nations Unies pour éliminer la pauvreté. La décision du Comité administratif de coordination de créer des équipes spéciales interorganisations renforcera la coordination nécessaire au niveau opérationnel au sein du système des Nations Unies afin d'apporter aux gouvernements et aux institutions nationales l'appui dont ils ont besoin pour donner suite aux progrès accomplis dans le cadre du Sommet mondial pour le développement social et des autres conférences que les Nations Unies ont tenues récemment.

Nous espérons que les commissions régionales joueront également un rôle décisif; la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a assisté et participé aux réunions qui ont eu lieu dans la région dans le cadre du suivi du Sommet, notamment le Sommet des

ministres de la protection sociale du Groupe de Rio, qui s'est tenu à Rio en mai 1995, et la réunion du suivi technique régional des accords conclus lors du Sommet social, qui s'est tenue à Quito en novembre 1995. La CEPALC a également collaboré à l'organisation de la Conférence pan-américaine sur l'élimination de la pauvreté et la discrimination, qui s'est tenue à Santiago en janvier 1996. En réponse à l'appel lancé par le Sommet en faveur de la convocation, tous les deux ans, des réunions régionales de responsables politiques de haut niveau en vue d'évaluer les progrès accomplis dans l'application des résultats obtenus par le Sommet, le Gouvernement brésilien a courtoisement proposé d'accueillir à Sao Paulo en mars 1997 cette réunion.

Au niveau sous-régional, les chefs de Gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à leur seizième conférence au sommet qui a eu lieu en juillet 1995, ont demandé instamment aux États membres d'entamer des consultations à l'échelon national et invité le secrétariat de la CARICOM à adopter une position politique sur le développement social des pays des Caraïbes, qui se fonde sur les résultats de ces consultations. On espère que cette politique sera prête lorsque la Conférence économique et sociale régionale proposée se tiendra l'année prochaine. Une réunion des Caraïbes au niveau ministériel sur l'élimination de la pauvreté aura lieu à Port of Spain, du 28 octobre au 1er novembre 1996, avec le concours du siège sous-régional de la CEPALC.

S'attaquer aux causes de la pauvreté constitue pour le Gouvernement de Trinité-et-Tobago une question prioritaire de son ordre du jour relatif au développement, car l'augmentation des taux de pauvreté et les changements des formes de pauvreté a fait naître le phénomène de «nouveaux pauvres», dont la majorité sont les victimes des politiques d'ajustement structurel de la dernière décennie. Trinité-et-Tobago s'est toujours attachée à fournir une couverture sociale, mais le Gouvernement tente d'aborder le problème d'une façon plus holistique, dans le cadre d'une stratégie intégrée et multisectorielle. L'objectif fixé est non seulement d'apporter des mesures correctives et d'appui mais également de s'attaquer aux aspects de réadaptation et de développement dans le but de pouvoir éliminer les causes profondes de la pauvreté. L'objectif est de permettre aux pauvres de sortir de leur situation difficile et de les faire bénéficier de moyens de subsistance durables. Ceci exige une collaboration avec tous les secteurs de la communauté nationale.

Un groupe de gestion — Change Management Unit for Poverty Eradication and Equity Building — a été créé, et le

Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a obtenu l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans cet effort. Le groupe est censé assurer la continuité des initiatives prises par le Gouvernement en faveur de l'élimination de la pauvreté et de l'amélioration en général de la qualité de la vie de ses citoyens. Il permettra de créer un environnement de nature à faciliter le dialogue national sur la mise au point d'une approche intersectorielle pour éliminer la pauvreté afin de promouvoir le consensus et les démarches pratiques dans le but de planifier la collaboration. On estime que le groupe de gestion renforcera la capacité de planification, de gestion, d'application et de contrôle des stratégies devant servir à éliminer la pauvreté, y compris la mise au point de cibles et d'objectifs nationaux.

Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago a également décidé de créer un Conseil national sur le développement social dont la présidence sera assurée par un Ministre; le Conseil sera inauguré le 24 octobre, Journée des Nations Unies. Le Conseil national sur le développement social surveillera les mesures nationales dans le cadre du suivi de la Déclaration et du Programme d'action qui sont nés du Sommet mondial pour le développement social et des résultats des conférences internationales connexes. Le Conseil fonctionnera au niveau ministériel et technique et le Groupe de gestion lui servira de secrétariat. Le Conseil traitera des questions relatives à l'élimination de la pauvreté, à l'augmentation des emplois productifs et au renforcement de l'intégration sociale.

Le modèle de développement durable de l'Organisation des Nations Unies, avec quelques modifications appropriées, sera utilisé, étant donné que la collaboration entre les ministères, les organisations non gouvernementales et le secteur privé s'en trouvera facilitée. Cet exercice a débuté sur la base d'un projet commun entre le PNUD et la CEPALC, qui va permettre de mettre sur pied une base de données interactive pour rassembler les informations nationales relatives aux initiatives et aux besoins eu égard au développement social. Pour tenir compte des préoccupations particulières de Trinité-et-Tobago, le modèle de l'ONU a été adapté pour inclure les problèmes qui se posent aux jeunes gens dans la société et le nouveau phénomène des enfants de la rue. Le projet impliquera la participation de la société civile, y compris les communautés touchées. Nous espérons que ce projet et les efforts entrepris en général par Trinité-et-Tobago en vue d'éliminer la pauvreté et d'établir l'égalité sociale continueront d'obtenir un appui concret du système des Nations Unies et des institutions internationales pertinentes.

Il y a 18 mois, la communauté internationale était mobilisée au Sommet mondial pour le développement social pour faire face aux problèmes très difficiles de la pauvreté et du chômage et il existait une résolution d'oeuvrer collectivement pour accroître l'intégration sociale et le développement social dans lesquels le bien-être de l'individu aurait priorité. Les engagements pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague sur le développement social doivent être honorés pour que le bien-être social d'une grande partie de la population mondiale s'améliore à mesure que nous avançons vers le XXIe siècle.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : Le représentant du Costa Rica a fait une brillante déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et je voudrais apporter mon appui à cette déclaration. Les nombreuses choses qui devaient être dites l'ont déjà été. Il faut maintenant agir. Ma déclaration sera donc très brève.

Depuis les 18 mois qui se sont écoulés depuis la fin du Sommet mondial pour le développement social, de nombreux pays ont déployé de nombreux efforts en vue d'appliquer les résultats du Sommet à l'échelon national, et ce, en désignant les points prioritaires nationaux, en élaborant des stratégies et des plans à moyen et long terme en faveur du développement social et en commençant à prendre des mesures appropriées et concrètes pour les mettre en oeuvre. Nous les en félicitons.

Toutefois, nous notons aussi avec préoccupation que certaines des mesures prises par les instances pertinentes de l'ONU touchent davantage la forme que le fond, et que la coopération est plutôt superficielle au niveau international. C'est une tendance qu'il convient d'inverser.

Le Sommet mondial pour le développement social a fixé des objectifs de développement social précis. Pour y parvenir, tous les pays se sont engagés à coopérer au niveau international. La Déclaration du Sommet dit clairement que :

«c'est aux États qu'incombe la responsabilité principale dans cette tâche. Par ailleurs ... que ceux-ci ne sont pas en mesure de s'en acquitter seuls. La communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières multilatérales ... doivent [y] contribuer, par leurs efforts et les ressources qu'[elles] mobilisent.» (*A/CONF.166/9, par. 27*)

Afin d'accélérer la coopération internationale, nous pensons qu'il est essentiel d'insister sur les points suivants.

Premièrement, la toute première priorité doit être donnée à l'élimination de la pauvreté, qui est l'un des trois thèmes fondamentaux du Sommet et l'une des tâches essentielles dans de nombreux pays. Il est absolument inacceptable que près d'un cinquième des habitants de la planète vivent dans la misère et que la plupart d'entre eux souffrent quotidiennement de la faim. L'engagement a été pris au Sommet de parvenir à éliminer la pauvreté grâce à des mesures urgentes. Il nous faut maintenant voir si la communauté internationale, les institutions financières multilatérales, en particulier, sont prêtes à agir.

Deuxièmement, la mobilisation des ressources est de la plus haute importance. L'élimination de la pauvreté, la multiplication des emplois productifs et une meilleure intégration sociale requièrent toutes à la base des ressources. La mobilisation des ressources est donc la question clef du suivi du Sommet, où l'on a pris l'engagement :

«d'obtenir des ressources nouvelles et supplémentaires qui soient à la fois suffisantes et prévisibles, et ce d'une manière qui permette de trouver le maximum de ressources.» [A/CONF.166/9, *Engagement 9 i*)]

et

«d'atteindre dès que possible l'objectif de 0,7 % du produit national brut qui a été fixé pour ... l'aide publique au développement.» [A/CONF.166/9, *Engagement 9 l*)]

Le monde attend toujours de voir les pays développés respecter ces engagements.

Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle central de coordination. Cette coordination pourrait viser une mise en oeuvre et une évaluation globales et unifiées des résultats du Sommet et des autres grandes conférences internationales touchant au développement social, notamment pour ce qui est de mobiliser les ressources financières. Que l'Organisation des Nations Unies fasse de sérieux progrès serait la contribution la plus précieuse apportée à la mise en oeuvre des décisions du Sommet.

J'aimerais maintenant faire rapport à l'Assemblée sur la mise en oeuvre des décisions du Sommet par la Chine. Le Gouvernement chinois a élaboré son neuvième plan quinquennal pour le développement économique et social et esquissé ses objectifs à long terme pour l'an 2000. Ce faisant, la Chine a tenu pleinement compte des décisions du Sommet. La Chine est bien décidée à résoudre, quant au fond, les problèmes et elle a aidé 200 millions de gens à sortir de la misère. C'est un résultat sans précédent dans le monde. De même, nous sommes bien décidés à parvenir à

nourrir et vêtir 65 millions de personnes qui vivent actuellement dans la misère. Nous continuerons à multiplier les emplois afin de réduire au minimum le nombre des personnes au chômage et en attente d'emploi. Nous sommes décidés à créer 40 millions d'emplois. Nous sommes décidés à relever le niveau de vie de notre population et nous nous efforçons d'instaurer une scolarité obligatoire pendant neuf ans d'ici la prochaine décennie, d'éliminer l'analphabétisme chez les jeunes et de veiller à un progrès et à un développement pleins et entiers. Nous avons aussi l'intention de mettre l'accent sur la protection de l'environnement, l'écologie et les ressources naturelles.

Comme elle l'a toujours fait, la Chine appuiera les efforts des Nations Unies en matière de développement social et y coopérera. Elle prendra aussi une part active à la coopération internationale dans ce domaine, contribuant ainsi à la promotion du développement social dans le monde.

M. Gorita (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : Mon pays souscrit à la déclaration que la délégation irlandaise a faite aujourd'hui au nom de l'Union européenne. Je me contenterai d'y ajouter quelques remarques précises.

Le Sommet mondial pour le développement social a constitué un jalon dans la coopération internationale pour le développement. Il a créé un cadre sans précédent pour une conception sociale du monde tournée vers le XXIe siècle et reposant sur les trois thèmes retenus pour le Sommet : élimination de la pauvreté; emploi; et intégration sociale. Il a insisté sur la nécessité de conjuguer croissance économique et développement social et sur l'importante évolution dans la manière de concevoir la sécurité depuis la fin de la guerre froide, l'accent étant désormais mis sur la sécurité humaine et le développement humain durable. En outre, le Sommet a mis en exergue d'importants principes et valeurs comme la responsabilité et la solidarité à l'intérieur des pays et entre eux, et l'idée d'un nouveau contrat social au niveau mondial. Cette vision cohérente et généreuse a pris une importance politique considérable grâce aux vigoureux engagements communs pris par les États Membres des Nations Unies qui ont participé au Sommet.

La pleine réalisation des engagements formulés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague est le défi que doivent relever les gouvernements, la société civile et la communauté internationale. La Roumanie est convaincue que c'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité primordiale d'élaborer et de mettre en oeuvre les politiques de développement social. Cependant, tous les acteurs de la société civile, les organisations non gouvernementales y compris, devraient y oeuvrer active-

ment. De la même façon, l'apport des Nations Unies et des institutions multilatérales est essentiel pour appuyer les efforts nationaux.

Quant au rôle des Nations Unies dans ce domaine, je n'entrerai pas dans les détails car ma délégation partage pleinement les vues d'ores et déjà exprimées par l'Union européenne. Je tiens à louer les progrès enregistrés jusqu'ici dans le travail du mécanisme à trois niveaux — comprenant l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission du développement social —, chargé du suivi de l'application de tout ce qui concerne le Sommet.

La Roumanie appuie le renforcement des fonctions du Conseil économique et social afin d'assurer une approche intégrée et multidimensionnelle des décisions du Sommet mondial pour le développement social et des autres grandes conférences, en harmonisant les ordres du jour et les programmes de travail des commissions techniques et en renforçant la coordination entre les organismes pertinents de l'ONU et les institutions de Bretton Woods. En même temps, une utilisation plus efficace des contributions reçues des trois équipes spéciales du Comité administratif de coordination et du Comité interinstitutions sur les femmes sera très utile.

Nous encourageons également l'élargissement des méthodes de travail novatrices et interactives introduites au Conseil économique et social et dans certains organes subsidiaires dont la Commission du développement social afin de développer le dialogue entre les gouvernements, les représentants de la société civile et les institutions des Nations Unies.

Les questions de développement social ont toujours été prioritaires pour le Gouvernement roumain. D'après notre conception intégrée moderne, la politique de protection sociale est une dimension importante du programme du Gouvernement roumain. L'un de ses grands objectifs est de protéger la population contre les coûts sociaux de la transition vers une économie de marché. Cette politique est menée conformément aux dispositions de la Constitution roumaine et des traités relatifs aux droits de l'homme auxquels elle est partie, ainsi qu'aux autres principes pertinents tels que : la promotion du partenariat social; l'adaptation de la protection sociale aux besoins des groupes et des individus; la décentralisation de la politique sociale; et l'établissement d'un équilibre entre les besoins et les ressources, entre la protection et l'autoprotection et entre les besoins des générations actuelles et futures.

Dans ce contexte, les résultats du Sommet social ont fourni la base de l'examen et du développement de la stratégie et des lois sociales existantes en Roumanie. C'est également une source d'inspiration précieuse pour mieux utiliser notre potentiel national d'innovation sociale.

Depuis le Sommet de Copenhague, le Gouvernement roumain a renforcé ses initiatives en faveur de l'amélioration du niveau de vie et du renforcement de l'intégration sociale, en particulier pour les groupes les plus vulnérables. Voici quelques faits. Premièrement, un projet pour le développement des services sociaux, patronné par le Plan d'action pour l'aide coordonnée en faveur de la Pologne et de la Hongrie est maintenant bien engagé. Deuxièmement, un projet pilote pour l'élimination de la pauvreté, au niveau des familles et des communautés, a été lancé récemment en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Troisièmement, grâce aux derniers amendements apportés à notre loi sur l'aide sociale, l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux familles sans revenu ou à faible revenu et à d'autres groupes à risque a été considérablement améliorée et diversifiée. Quatrièmement, de nouvelles mesures ont été prises pour renforcer la protection des enfants, dans le cadre du Plan d'action national en faveur des enfants, afin d'améliorer les soins de santé, l'éducation et le milieu familial. En outre, un projet de loi sur la protection des mineurs en situation particulière a récemment été présenté au Parlement. Deux autres projets de lois importants sur l'assurance-maladie et sur les pensions de retraite, visant à réformer ces mécanismes de protection sociale, sont inscrits à l'ordre du jour du Parlement roumain.

En matière d'emploi, des mesures importantes ont été prises pour améliorer la formation et l'accès des jeunes à l'emploi. En outre, des solutions novatrices sont utilisées pour réduire le chômage et encourager la création d'emplois. Par exemple, afin de souligner l'importance de passer de la protection passive à une autoprotection active, une partie du fonds d'indemnité de chômage est utilisée, depuis 1995, pour accorder des crédits à la création de petites et moyennes entreprises, avec la recommandation que les entrepreneurs recrutent des chômeurs pour occuper au moins 50 % des nouveaux postes de travail créés.

Convaincu que l'égalité entre les sexes est un préalable à un développement économique et social sain, le Gouvernement roumain, en réponse aux Conférences de Beijing et de Copenhague, a créé un département d'État pour la promotion de la femme. La question du renforcement du pouvoir des femmes a également été examinée récemment à une conférence sous-régionale organisée à Bucarest,

en coopération avec l'ONU, sur la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing en Europe centrale et orientale.

Le développement de relations de partenariat avec les principaux protagonistes de la société civile dans la mise en oeuvre des résultats des grandes conférences est une préoccupation constante du Gouvernement roumain. Une mesure institutionnelle importante à cet effet a été de mettre sur pied un groupe de travail interministériel pour la coopération avec la société civile.

Ma délégation est convaincue que la coopération internationale à tous les niveaux — bilatéral, régional et mondial — est essentielle pour la mise en oeuvre efficace des objectifs du Sommet social. Nous nous félicitons donc de l'initiative prise par l'Autriche d'accueillir une conférence régionale de suivi du Sommet et nous souhaitons participer activement à ses préparatifs.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, d'emblée, m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de la façon compétente dont vous continuez de présider les travaux de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son rapport très complet publié sous la cote A/51/348. Ma délégation souhaite s'associer aux points de vue exprimés par la représentante du Costa Rica, au nom du Groupe des 77, et de la Chine sur le point 45 de l'ordre du jour, intitulé «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social».

Le Conseil économique et social, dans sa résolution 1996/7, réaffirme le rôle crucial que la Commission du développement social aura à jouer dans le suivi du Sommet mondial pour le développement social.

La Déclaration de Copenhague et le Programme d'action ont mis en évidence la conviction que le développement et la justice sociale sont indispensables pour réaliser et maintenir la paix et la sécurité à l'intérieur des nations et entre celles-ci. Inversement, le développement social et la justice sociale ne peuvent être réalisés en l'absence de paix et de sécurité ou sans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cette interdépendance, qui a été reconnue, il y a 51 ans, dans la Charte des Nations Unies, a pris aujourd'hui une importance encore plus grande.

La tenue du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague en mars 1995, a été un jalon important dans la prise de conscience que l'élimination de la pauvreté,

du chômage et de la désintégration sociale, et la réalisation d'un développement durable exigeaient une stratégie internationale coordonnée. La pauvreté continue d'être la cause profonde de la plupart des maux dont souffre la société malgré le niveau élevé de prospérité atteint au cours de ce siècle par certaines parties de la communauté mondiale. Cela se manifeste de plusieurs manières et ce phénomène devrait être abordé d'une façon intégrée, car le développement économique et le progrès social sont interdépendants. Des mesures appropriées sont donc nécessaires pour faire face aux effets de la pauvreté tant dans les pays en développement que dans les pays développés.

Nous reconnaissons que la principale responsabilité de l'élimination de la pauvreté revient aux gouvernements nationaux et, chose plus importante encore, que l'élimination de la pauvreté dépend de leur capacité de mobiliser une participation des communautés locales dans la mise en place et dans l'exécution de programmes générateurs de revenus. Toutefois, sans l'appui opportun et efficace de la communauté internationale envisagé par la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, ces efforts auront un impact limité.

À ce propos, le Kenya se félicite de la création par le Comité administratif de coordination des équipes spéciales interorganisations visant à faciliter de façon intégrée la coordination des activités des Nations Unies. Nous sommes également encouragés par les initiatives prises jusqu'ici par les différents organes des Nations Unies pour privilégier l'élimination de la pauvreté dans leurs programmes. Nous attendons avec intérêt une complémentarité saine et accrue entre les stratégies nationales et les priorités des organes et institutions des Nations Unies.

À cette fin, ma délégation remercie le Secrétaire général qui, en collaboration avec le Président de la Banque mondiale et les chefs de toutes les institutions des Nations Unies, a lancé, le 15 mars 1996, l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, dont les programmes d'action concrète accéléreront le développement de l'Afrique. Nous sommes certains que l'Initiative pour l'Afrique, qui vise à compléter le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour l'Afrique dans les années 90 et le Plan d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, contribuera à l'élimination de la pauvreté en Afrique.

En tant que suivi du Sommet mondial pour le développement social, le Gouvernement du Kenya, en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, a élaboré un document-cadre de politique économique

qui trace les grandes lignes de la stratégie de développement et des plans clefs qui seront mis en oeuvre au cours des trois prochaines années. Les objectifs et les stratégies nationaux figurant dans ce document politique visent à créer les conditions d'une croissance économique rapide et durable, à un niveau qui permettra de réduire sensiblement le chômage et la pauvreté dans mon pays sur la base des mesures suivantes : premièrement, maintien de la stabilité macro-économique grâce au renforcement de la monnaie et au financement du secteur public; deuxièmement, amélioration de l'efficacité du secteur public grâce à l'accélération et la modernisation de la réforme de la fonction publique; troisièmement, augmentation de la compétitivité extérieure et intérieure de l'économie et, quatrièmement, étude des aspects sociaux du développement grâce à des interventions ciblées contre la pauvreté frappant des groupes vulnérables.

Afin de réduire sensiblement le chômage et la pauvreté, le taux de croissance moyen de notre économie doit être supérieur à 5 % du produit national brut. Dans ce contexte, mon gouvernement a adopté des mesures destinées à créer un climat propice au développement du secteur privé en mettant l'accent sur les politiques écologiquement viables. Si les politiques de soutien de la croissance et des secteurs sociaux visent à ce que les pauvres bénéficient des avantages du développement, des interventions ciblées seront nécessaires pour réévaluer les revenus de ceux qui ne peuvent pas attendre que le processus de croissance soit bien engagé et de ceux qui ne peuvent pas y participer vraiment en raison d'handicaps particuliers tels que l'isolement géographique. Les interventions ciblées les plus importantes s'effectueront dans les zones rurales où la nécessité d'emplois rémunérés se fait le plus sentir. Dynamiser le secteur libre, source principale de revenus pour environ un quart des foyers ruraux et peut-être davantage dans les zones urbaines, sera un moyen efficace de réduire la pauvreté.

Le Kenya a confié à des centres nationaux la mise en oeuvre intégrée de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Nous avons mis en place des comités, du niveau local au niveau national, et qui comprennent des fonctionnaires gouvernementaux, des communautés locales et des organisations non gouvernementales. Nous avons également mis en place des fonds de développement social spéciaux destinés à financer les projets de développement social, y compris la lutte contre la pauvreté au niveau local.

Le Kenya tient donc à réaffirmer son appui à l'observation en 1996 de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et la proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, qui figurent dans la résolution 50/107. Nous reconnaissons plei-

nement que l'objectif consistant à éliminer la pauvreté constitue un défi majeur pour le système des Nations Unies. À cet égard, nous estimons que ce dernier a un rôle important à jouer dans l'élimination de la pauvreté en aidant les États Membres à traduire dans les faits les objectifs et les engagements globaux des conférences internationales, en particulier ceux du Sommet mondial sur le développement social de Copenhague.

Afin de mettre en oeuvre ces objectifs, il faut mobiliser d'urgence de nouvelles ressources supplémentaires de toutes origines, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, conformément aux engagements énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. Le Kenya demande instamment la réalisation d'urgence de l'objectif antérieurement fixé par les Nations Unies consistant à consacrer 0,7 % du produit national brut des pays développés à l'aide publique au développement et à augmenter la part de financement consacré aux programmes de développement social.

Pour terminer, ma délégation est convaincue que la communauté internationale devrait maintenant faire la preuve de sa volonté politique d'honorer les engagements pris, si nous voulons réaliser ces objectifs.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole sur le point 45 de l'ordre du jour, intitulé «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social». Je voudrais tout d'abord associer ma délégation à la déclaration faite par la représentante du Costa Rica, qui s'est exprimée au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à la déclaration du représentant de la Bolivie, qui s'est exprimé au nom du Groupe de Rio. Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Somavía de la déclaration qu'il a faite ce matin, qui nous a prouvé une fois de plus qu'il incarne l'esprit qui est à l'origine de la question dont nous sommes saisis.

Des changements importants sont intervenus ces derniers mois en ce qui concerne le suivi du Sommet mondial de Copenhague. Ils sont pleinement reflétés dans le rapport du Secrétaire général, qui résume clairement les choix qui nous sont offerts pour préserver l'élan nécessaire à la mise en oeuvre des engagements pris lors de ce sommet.

La Commission du développement social a été désignée par l'Assemblée générale comme l'organe technique doté de la responsabilité principale des questions sociales et de développement. En outre, la Commission a présenté au Conseil économique et social un programme de travail plu-

riannuel jusqu'à l'an 2000, qui prévoit l'examen approfondi des sujets relevant de sa compétence.

Ces mesures et d'autres mesures énumérées en détail dans le rapport soulignent la nécessité de passer de l'approche conceptuelle à une approche plus concrète. Aucun d'entre nous ne conteste plus le caractère central de la question du développement. Au contraire, les mesures récemment adoptées par la Commission du développement social au sein du Conseil économique et social reflètent un effort concerté pour promouvoir la question du développement dans le cadre des Nations Unies.

À la suite des résultats obtenus par de récentes conférences mondiales, de nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté sont à l'étude. Au sein même de l'ONU, on prend de plus en plus conscience du fait que des questions telles que l'investissement, le commerce et les flux financiers, entre autres, devraient être débattues par l'Organisation. On est également largement convaincu du fait que les institutions de Bretton Woods devraient, lorsqu'elles traitent des questions touchant le développement, mettre davantage l'accent sur la dimension sociale des programmes d'ajustement structurel.

Ces changements ont de profondes racines historiques. Ils reflètent aussi les discussions en cours sur des mesures concrètes que les Nations Unies devraient prendre pour appuyer efficacement et concrètement la lutte contre la pauvreté. Pour ma délégation, il est particulièrement encourageant de saluer, à cet égard, le fait que le Secrétaire général a été prié par la Commission du développement social de consulter les organisations internationales pertinentes, parmi lesquelles les institutions de Bretton Woods, afin qu'elles coopèrent à la mise en oeuvre du Programme d'action de Copenhague. Nous espérons que les mécanismes appropriés seront bientôt mis en place afin de faciliter ce dialogue.

Les initiatives proposées et entreprises par les Nations Unies sont certes importantes car elles constituent la toile de fond à partir de laquelle nous devons travailler. Mais quand il s'agit de mettre en oeuvre et de superviser les mécanismes établis à Copenhague, rien ne peut remplacer le rôle que les gouvernements et la société civile doivent jouer au niveau national. Ce fait a d'ailleurs été reconnu par les chefs d'État ou de gouvernement ayant participé au Sommet.

En Amérique latine, la prise de conscience de ce délicat équilibre entre le développement autogénéré et la coopération multilatérale est de plus en plus grande. C'est pour-

quoi les gouvernements de la région ont adopté une approche plus réaliste afin de concrétiser leurs engagements politiques aux recommandations du Sommet. Les pays du Groupe de Rio ont, notamment, créé un mécanisme régional destiné à définir les priorités propres à renforcer les programmes de politique sociale. Depuis Copenhague, plusieurs réunions ont déjà eu lieu afin d'examiner et de redéfinir les politiques sociales existantes sur la base d'une approche intégrée du développement social. Deux de ces réunions se sont tenues au niveau ministériel, à Buenos Aires l'année dernière, et à Quito cette année. Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est déroulé en Bolivie en septembre dernier, a mis en évidence les priorités accordées par le Groupe aux problèmes auxquels notre région doit faire face.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le Brésil aura l'honneur d'accueillir, l'année prochaine, à São Paulo, une réunion de haut niveau politique pour évaluer les progrès accomplis dans l'application des résultats du Sommet. Cet événement sera organisé en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui, à Quito et à Buenos Aires, a joué un rôle clef dans les réunions de suivi du Sommet. D'autres acteurs qui ont également un rôle à jouer dans la question du développement y participeront, notamment les organisations non gouvernementales.

Nous nous félicitons de la coopération des organisations non gouvernementales dans ce domaine. Comme nous le savons tous, la Commission du développement social devra s'attacher en priorité, l'année prochaine, aux questions relatives à l'emploi productif et aux moyens de subsistance durables. En toute logique, de tels sujets ne peuvent que bénéficier grandement d'une interaction née de la participation des différentes sphères de nos sociétés civiles à ces discussions.

Le Brésil a souvent déclaré que la capacité d'un pays de satisfaire les besoins de son peuple dépend de bons indicateurs sociaux, d'une stabilité politique, d'une compétitivité économique et de progrès scientifiques et techniques. Sans croissance économique, toutefois, l'élimination de la pauvreté, du chômage et de la marginalisation ne dispose pas de l'énergie dont elle a besoin pour inverser la situation dans ces différents domaines. Le dénominateur commun des multiples aspects de ces problèmes est toujours le développement. En lui se trouve la clef de la paix, de la justice sociale, du plein emploi et de la démocratie.

M. Abdellah (Tunisie) : Intervenant aujourd'hui au titre du point 45 de l'ordre du jour, intitulé «Suite donnée au

Sommet mondial pour le développement social», je voudrais m'associer à la déclaration prononcée par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La contribution de mon pays sera par conséquent axée sur un certain nombre de thèmes qui nous intéressent plus particulièrement.

L'examen du suivi du Sommet de Copenhague nous offre, pour la deuxième année consécutive, l'opportunité de passer en revue, aussi bien sur le plan national qu'international, les réalisations que nous avons pu accomplir dans le cadre des objectifs et des engagements pris lors du Sommet.

Il ne s'agit évidemment pas d'un examen exhaustif et encore moins d'un bilan, la tâche que nous nous sommes assignée étant une oeuvre de longue haleine. Néanmoins, nous maintenons par ce biais la poursuite du dialogue sur les meilleurs moyens de renforcer la nécessaire complémentarité entre nos pays dans un monde dont les caractéristiques majeures sont la mondialisation et l'interdépendance.

La mondialisation constitue un atout pour l'avenir de l'ensemble de la planète : un développement sans précédent des investissements et des échanges, l'ouverture au commerce international des régions les plus peuplées du monde et la possibilité pour un plus grand nombre de pays en développement d'améliorer le niveau de vie de leurs populations. Il n'en demeure pas moins que la mondialisation comporte également des risques et des conséquences potentiellement négatives sur le développement en aggravant les inégalités entre les pays et, au sein même des pays, entre les individus.

Il est bien évident qu'aucun pays n'est à l'abri de cette dérive mais la menace pèse principalement sur les pays du Sud, notamment ceux à faible revenu qui ne sont pas en mesure de tirer profit des avantages de la mondialisation et sont l'objet d'une marginalisation croissante. C'est pourquoi nos pays, dans la résolution adoptée l'année dernière au titre du point que nous examinons, ont réaffirmé la validité de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Il a été également souligné qu'il fallait une volonté implacable pour investir dans l'homme et dans son bien-être pour réaliser les objectifs du développement social. Il faudrait ainsi s'engager à réduire la pauvreté, éliminer la misère, créer de nouvelles possibilités d'emploi et réduire le chômage. Pour ce faire, il a été souligné la nécessaire promotion d'une approche intégrée et multidimensionnelle. Ces éléments fondamentaux pour l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague sont à concevoir dans le cadre d'un partenariat et d'une coopération efficace entre les gouvernements et les acteurs de la société civile.

M. Fernández Estigarribia (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

À cet égard, et s'agissant du volet national en ce qui concerne la mise en oeuvre effective des engagements pris à Copenhague, il me plaît de rappeler ici les grandes lignes de ce que mon pays a déjà entrepris. Les réalisations tunisiennes en la matière, pionnières et novatrices, ont à plus d'un titre été confortées par ce que la communauté internationale a décidé dans le cadre du Sommet mondial pour le développement social. L'action de la Tunisie en faveur du développement social, ambitieuse et multidimensionnelle, constitue la pierre angulaire de la politique nationale pour assurer bien-être et prospérité à l'ensemble de la population. Elle vise à garantir, à la fois aux générations actuelles et futures, les conditions propices d'équité et d'épanouissement.

Il me plaît à cet égard d'exposer rapidement un certain nombre de programmes sectoriels mais aussi intersectoriels, telle l'action entreprise pour la promotion de la femme, que la Tunisie a mis sur pied en vue d'assurer au pays un développement durable, conçu dans sa dimension intégrale. La première facette de cette action multidimensionnelle est sans doute la promotion du rôle de la femme dans le processus du développement. Dans ce domaine, les mesures en faveur de la femme sont nombreuses et diverses : en 1988, le Président Zine el Abidine Ben Ali a réaffirmé son attachement aux acquis du «Code du statut personnel» qui, en créant un ministère chargé des affaires de la femme et de la famille, constitue un réel motif d'orgueil pour la Tunisie moderne.

Dans le but de remédier au manque d'information sur le rôle de la femme dans l'activité économique, un observatoire de la condition de la femme a aussi été créé; il est chargé de rassembler les indicateurs relatifs à la situation de la femme, de les analyser et de les diffuser; un programme spécial a démarré, visant l'intégration de 67 000 jeunes femmes de 15 à 29 ans dans le programme national d'alphabétisation.

Des opportunités plus grandes ont été offertes aux femmes, afin qu'elles puissent bénéficier des programmes de formation continue et améliorer leur capacité d'accès aux postes de responsabilité. Nous avons renforcé le droit de la femme au travail par le biais de législations et de mesures spécifiques. Nous avons lancé plusieurs projets au profit de la femme rurale.

Le deuxième aspect du développement social que je voudrais mentionner ici est celui relatif à l'éducation, à

l'enseignement, à la recherche scientifique et à la formation professionnelle. En Tunisie, l'enseignement de base est gratuit et obligatoire jusqu'à l'âge de 17 ans. Le système éducatif a été restructuré en 1991. Cette restructuration touche le système éducatif depuis le jardin d'enfants jusqu'au dernier cycle de l'enseignement supérieur. Dans le domaine de la recherche scientifique, un secrétariat d'État à la recherche scientifique a été créé, suivi par la mise en place de nouveaux instituts spécialisés dans la recherche scientifique. Le secteur de la formation professionnelle a subi également une profonde restructuration, qui s'est traduite par la création de nouvelles structures spécialisées.

Un autre volet non moins important pour le développement humain est celui de la santé de base. Ce secteur, qui a toujours été privilégié, a connu au cours de cette décennie une nouvelle impulsion. Dans ce but, les crédits alloués à ce secteur n'ont cessé de croître dans une fourchette de 23 % par an. Grâce à la mobilisation de ressources supplémentaires, humaines et matérielles, une meilleure couverture sanitaire et une amélioration des principaux indicateurs de santé ont été réalisées. Dans ce sens, la Tunisie a atteint les objectifs de «la santé pour tous à l'horizon 2000» prônés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Un important secteur auquel la Tunisie accorde un intérêt prioritaire est celui de l'enfance. Dans ce domaine, la Tunisie considère l'amélioration de la condition de l'enfant comme partie intégrante de l'amélioration générale de la situation sociale. C'est ainsi qu'elle a concentré ses efforts sur le développement de mécanismes propres à assurer le suivi de l'enfant, à le protéger et à favoriser son épanouissement. La Tunisie a adopté, dans ce sens, un code de protection des droits de l'enfant.

Un dernier point, qui constitue un élément fondamental dans la stratégie nationale de développement, est celui de la promotion de la solidarité sociale dans le cadre de la lutte contre l'exclusion. La politique tunisienne dans ce domaine s'intègre dans les programmes d'emploi, de création de sources de revenus et de lutte contre la pauvreté sous tous ses aspects.

Qu'il me soit, à cet effet, permis de citer dans cette enceinte certaines réalisations y afférentes. Le programme national d'aide aux familles nécessiteuses est passé de 73 590 familles en 1987 à 101 000 en 1993. En matière de sauvegarde de l'enfance et durant les dernières années, 100 000 enfants âgés de 3 à 6 ans ont bénéficié du programme de promotion des enfants. Plusieurs centres de défense et d'insertion sociales ont été créés et plusieurs actions réalisées en faveur de la promotion des personnes

handicapées et de leur insertion dans la vie active. Dans le domaine de la protection des personnes âgées nécessiteuses, il y a eu la création d'unités régionales chargées de la protection de ces personnes. Les montants des allocations accordées aux personnes âgées ont été augmentés.

Le Fonds de solidarité nationale, dernier né des réalisations de développement humain, est celui sur lequel je voudrais m'attarder un peu plus. Créé en 1992, sur l'initiative du Président de la République, le Fonds de solidarité nationale est destiné à financer les interventions au profit des catégories sociales à faible revenu et des agglomérations dépourvues du minimum d'infrastructures de base. Il s'agit généralement de zones rurales isolées, d'accès difficile et n'obéissant pas, en raison du coût unitaire élevé des interventions, aux critères retenus par les plans de développement. Ce fonds est financé par plusieurs sources, en particulier les contributions volontaires des citoyens, des entreprises et les dotations accordées par le budget de l'État.

En 1993, une commission permanente du Fonds de solidarité a été mise en place pour définir avec les services de l'administration centrale et régionale les critères d'identification des zones d'intervention prioritaires et suivre avec ces services centraux et régionaux la mise en oeuvre et l'avancement des projets.

Au niveau des services, six services de base ont été identifiés, à savoir : les routes et pistes, l'eau potable, l'électrification, l'enseignement, la santé et le logement, auxquels s'ajoutent les centres d'animation culturelle, les centres d'activité pour les jeunes, l'assainissement, la lutte contre la désertification, etc.

En 1994, le Fonds a été chargé d'améliorer le niveau de l'emploi et des revenus dans les zones concernées et de fixer les populations à leurs terres et à leurs zones d'origine. Il s'agit de l'aide à la création et à la consolidation des sources de revenus. De 1993 à 1996, le Fonds de solidarité nationale a permis d'équiper 35 160 logements en électricité, de pourvoir 60 382 logements en eau potable, de construire ou d'améliorer 8 796 logements et de construire 1 565 kilomètres de routes et pistes, 75 écoles et 71 centres de soins de santé.

L'impact du Fonds auprès des populations concernées a été des plus bénéfiques, ce qui n'a fait qu'accroître davantage l'élan de solidarité dont a fait preuve le peuple tunisien. Aussi, il a été décidé de mettre en oeuvre, au cours des années 1995 à 2000, un programme national plus ambitieux pour le développement de toutes les zones d'ombre à l'horizon 2000. Pour renforcer ses activités de développe-

ment, le Fonds de solidarité nationale a été transformé, en 1996, en Secrétariat d'État.

En ce qui concerne l'action au niveau international en faveur du suivi du Sommet mondial pour le développement social, la Tunisie est d'avis que l'ensemble de la communauté internationale doit se mobiliser dans un esprit de solidarité et d'efficacité pour soutenir les efforts, ainsi que les sacrifices consentis par les pays en développement dans ce domaine. On doit cependant reconnaître que l'action menée actuellement, aussi bien par les pays développés que par le système des Nations Unies, est loin de correspondre aux problèmes auxquels beaucoup de pays font face, dont un grand nombre de pays africains. Cette insuffisance se manifeste, tant au niveau de l'aide publique au développement, des investissements, que du traitement du problème de la dette.

Dans cet esprit, il est urgent de s'efforcer d'atteindre au plus tôt l'objectif fixé par le Sommet qui consiste à consacrer 0,7 % du produit national brut des pays développés à l'aide publique au développement. Il serait également utile de mobiliser de nouvelles ressources complémentaires substantielles auprès de toutes les sources, qu'elles soient nationales ou internationales, publiques ou privées, traditionnelles ou nouvelles.

À ce propos, ma délégation se félicite de l'engagement pris par le Sommet du Groupe des Sept, qui s'est tenu à Lyon, en juin dernier, pour mettre en oeuvre un partenariat mondial pour le développement en faveur des pays à économies émergentes, des pays les plus pauvres et des pays de l'Afrique subsaharienne. Nous prenons acte également de l'engagement des pays du Groupe des Sept de contribuer à la création d'un environnement propice aux flux commerciaux et financiers privés en direction des pays en développement, et de garantir aussi des flux importants d'aide publique au développement et améliorer la qualité de cette aide.

S'agissant de la coopération internationale destinée à favoriser le développement durable et de la formation du consensus autour des objectifs et des politiques de développement, la délégation tunisienne voudrait rappeler ce qui suit.

Les pays membres doivent s'engager à respecter la formule 20/20. Cela implique, en premier lieu, que les pays industriels réservent 20 % de l'aide publique au développement aux programmes sociaux de base. Il est bien évident que les pays en développement se doivent dans le même temps de consacrer 20 % de leur budget national au développement humain.

En ce qui concerne les idées nouvelles et novatrices pour mobiliser des fonds, les principes suivants doivent être réaffirmés : les fonds mobilisés par des idées nouvelles et novatrices ne devraient pas se substituer à l'aide publique au développement. Les modalités nouvelles et novatrices devraient être distinctes du financement à l'aide du budget ordinaire et des budgets de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons enfin que les investissements publics demeurent nécessaires; ils doivent toutefois être soutenus par les investissements privés dans le financement du développement.

Pour ce qui est de l'Organisation des Nations Unies au niveau de la coordination et de la mise en oeuvre des politiques décidées sur le plan multilatéral, la Tunisie souligne le rôle incontournable de l'Organisation. L'efficacité de celle-ci est cependant tributaire de sa capacité à s'adapter et de la volonté politique que les États y mettront pour renforcer la coopération et le partenariat en matière de développement économique et social.

À ce propos, la Tunisie se félicite de l'élargissement du mandat de la Commission du développement social, qui s'est vue confier la responsabilité principale du suivi et de l'examen de l'application des résultats du Sommet mondial pour le développement social. Nous tenons toutefois à souligner que la Commission ne pourra mener à bien sa tâche que si les États Membres concrétisent leur appui et lui en donnent les moyens nécessaires.

En ce qui concerne enfin les institutions spécialisées et notamment celles de Bretton Woods, la Tunisie voudrait évoquer le rôle qui leur est dévolu dans la mobilisation des ressources financières en faveur du développement social pour la mise sur pied des engagements conclus à Copenhague et plus particulièrement pour ce qui est de la réduction de la dette des pays en développement et de l'aide aux pays qui ont entrepris de réaliser des ajustements structurels, afin de leur permettre de passer du stade de l'ajustement à celui du développement.

M. Hormel (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque le Vice-Président Gore a pris la parole au Sommet mondial pour le développement social, il a posé la question de savoir ce qui pourrait être fait pour que les plus pauvres de nos citoyens puissent avoir une vie productive. Il est bon de faire aujourd'hui le bilan des progrès réalisés dans l'application des engagements ambitieux contractés, il y a 18 mois à Copenhague.

En tant que représentants de gouvernements, nous avons convenu au Sommet qu'en collaboration avec les

organisations non gouvernementales et les acteurs de la société civile, nous éliminerions la pauvreté absolue, nous créerions des emplois et nous renforcerions le pouvoir d'action des hommes et des femmes, en particulier des personnes âgées et handicapées, afin de leur permettre de devenir des participants de plein droit à leur société. Ce sont là des objectifs difficiles à réaliser mais nous disposons des outils pour les atteindre et des progrès ont été accomplis.

Les États-Unis sont résolus à atténuer la pauvreté en s'attaquant à ses causes profondes. De fait, dans son discours sur l'état de l'Union, cette année, le Président Clinton a parlé de plusieurs questions qui visent cet objectif. Elles englobent une recommandation en faveur d'une augmentation du salaire minimum, qui a été récemment adoptée par le Congrès; la nécessité d'assurer une retraite à tous les travailleurs; la réforme des régimes d'assurance maladie pour faire en sorte que les travailleurs puissent conserver celle-ci lorsqu'ils changent d'emploi et n'aient plus à craindre de ne pas pouvoir bénéficier d'une assurance maladie dans un nouvel emploi en raison de leur état de santé. Les réformes relatives à l'assurance maladie ont également été entérinées par le Président Clinton, leur donnant ainsi force de loi.

Nous sommes résolus à réduire le déficit fédéral, ce qui est essentiel pour favoriser l'investissement, la croissance et la création d'emplois. Nous nous attaquons également au problème de la diminution des salaires réels et nous élargissons les crédits d'impôts en faveur des familles qui travaillent et qui ont des enfants. Des mesures visant à faire en sorte que les conjoints versent une pension aux enfants et des stratégies visant à assurer aux parents qui travaillent une aide pour la garde de leurs enfants sont également prioritaires.

À Copenhague, nous avons donné au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) mandat d'atténuer la pauvreté en mettant en place un programme de développement social coordonné. Mon gouvernement appuie pleinement l'engagement du PNUD d'éliminer la pauvreté grâce à son initiative de stratégies en matière de pauvreté. Nous avons également demandé aux banques multilatérales de développement et aux autres donateurs de renforcer les prêts à l'investissement ciblés sur le développement social. Nous sommes heureux de voir que les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement tiennent compte de cet impératif.

La croissance de l'emploi et l'atténuation de la pauvreté sont étroitement liées. Les États-Unis jouissent actuel-

lement de l'un des taux de chômage les plus faibles depuis le début des années 70. De manière tout aussi importante, nous avons vu chuter les taux de chômage tout en maîtrisant l'inflation. S'il est vrai que les États-Unis n'ont pas eu, de toute évidence, à faire face aux défis économiques considérables des pays en développement, certains facteurs qui nous ont aidés à parvenir à cette situation satisfaisante pourraient néanmoins s'appliquer ailleurs.

Une société qui encourage les individus à prendre l'initiative et au sein de laquelle le marché de l'emploi reste souple et facilite la mobilité plutôt que de l'entraver, constitue un facteur essentiel. De même, une économie ouverte à la concurrence contribue à créer la confiance nécessaire pour attirer l'investissement privé, lequel est essentiel à la croissance et à la création d'emplois. Enfin, des politiques monétaires et fiscales saines, appliquées par un gouvernement transparent et responsable, contribueront à créer la confiance nécessaire pour attirer les investissements du secteur privé qui sont décisifs pour la croissance et la création d'emplois.

Nous nous sommes réunis à Copenhague pour établir des dispositions qui mettraient l'être humain au premier plan. Malheureusement, les progrès ont mis du temps à se concrétiser en ce qui concerne l'intégration des handicapés dans la vie économique et sociale. Nous rappellerons que la Déclaration de Copenhague sur le développement social indiquait que :

«l'une des minorités les plus importantes du monde est constituée par des personnes — plus d'une sur 10 — souffrant d'incapacités, qui sont trop souvent acculées à la pauvreté, au chômage et à l'isolement social.»
[A/CONF.166/9, chap. I, résolution 1, annexe I, par. 16 h]

Même si la série de conférences des Nations Unies a mis un accent accru sur les questions touchant aux personnes handicapées, nous ne devons pas laisser se perdre l'élan acquis grâce à l'engagement de la communauté internationale. Nous voyons, par exemple, que de plus en plus de pays adoptent des lois contre la discrimination, qui protègent les droits des handicapés. Il s'agit là d'une mesure essentielle en faveur de l'autonomisation, de l'inclusion et de la promotion de l'indépendance de ces personnes.

Le travail réalisé au sein de l'ONU sur les questions liées à l'incapacité continue de progresser modestement mais positivement. Cela est largement dû aux efforts déployés par le Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé des questions relatives à

l'incapacité qui, pour la troisième année, aide les États Membres à appliquer les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, adoptées par cet organe en 1993. Son activité doit se poursuivre. Un groupe d'experts chargé de conseiller le Rapporteur spécial fait en sorte que les organisations non gouvernementales travaillant sur les questions liées à l'incapacité le font en partenariat avec l'ONU. C'est là une tâche qui doit être poursuivie et être prioritaire à l'avenir.

La Première Dame des États-Unis, Hillary Rodham Clinton, a promis à Copenhague un investissement de 100 millions de dollars sur 10 ans afin qu'un plus grand nombre de filles de pays en développement achèvent leur scolarisation. L'éducation des filles est l'un des investissements les plus importants que peuvent faire les pays en développement. Pourtant, sur trois enfants qui ne sont pas scolarisés, deux sont des filles. L'Initiative pour l'éducation des filles et des femmes (GWEI) est le signe d'un nouvel engagement, à savoir que tous les programmes d'éducation de base appuyés par l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) vont s'attaquer aux obstacles spécifiques qui empêchent les filles de s'inscrire dans les écoles, d'achever leurs études et de réussir aussi bien que les garçons.

En septembre de cette année, un projet spécial GWEI a été octroyé pour assurer la direction technique de cet effort. L'USAID subventionne actuellement des activités d'éducation de base dans 22 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, et du Moyen-Orient. Dans le cadre de ce nouveau projet, six pays «pilotes» se concentreront sur la création de partenariats durables entre les secteurs public et privé en vue d'appuyer l'éducation des filles et des femmes.

L'Initiative pour des nouveaux partenariats, annoncée à Copenhague par le Vice-Président Gore, est un cadre complet destiné à renforcer la société civile et à encourager le partenariat entre les secteurs public et privé. Il s'agit d'une approche du développement durable qui s'efforce de transcender les vieux débats au sujet des mérites relatifs des modèles d'assistance du haut vers le bas et inversement. Cette approche souligne au contraire la nécessité de créer une synergie entre les efforts faits aux deux niveaux et d'un secteur à l'autre, secteurs au sein desquels travaille l'USAID.

Travaillant avec des partenaires de 18 pays, l'USAID s'est lancée dans un processus visant à explorer et faire connaître de nouveaux moyens de renforcer les capacités et de créer des liens entre les groupes au niveau local; d'établir de solides liens de société à société entre ces groupes

locaux et leurs homologues américains; et de favoriser un environnement juridique, réglementaire et fiscal propice à la participation des citoyens et aux initiatives communautaires.

Lancé en juin 1994, le programme de micro-entreprise de l'USAID est conçu pour profiter aux membres les plus pauvres de la société, notamment les femmes, au moyen de prêts et de services d'épargne. Il vise à créer des institutions financièrement indépendantes au service d'un nombre croissant d'industriels en manque de capitaux. Au cours de l'année 1996, l'USAID a consacré 120 millions de dollars au financement de micro-entreprises de pays en développement. Lors d'une récente table ronde tenue au niveau du Congrès, l'USAID s'est engagée à poursuivre son initiative pour les micro-entreprises en 1997 et 1998.

Dans sa résolution 50/161, l'Assemblée a créé un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux, comprenant l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission du développement social, pour suivre la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. En juillet, le Conseil économique et social a décidé que la Commission du développement social se réunirait désormais chaque année; il a également décidé d'en élargir la composition afin de renforcer la capacité de la Commission de remplir ce rôle de surveillance. Il est bien connu que mon gouvernement s'est opposé à cette décision du Conseil. Nous devons maintenant travailler ensemble pour faire en sorte que la Commission puisse s'acquitter efficacement de son nouveau mandat.

Nous nous réjouissons de ce que la Commission ait adopté un programme de travail pluriannuel, et nous applaudissons à sa décision d'inviter des experts à contribuer à ce programme de travail. La Commission a choisi d'examiner le thème de l'emploi lors de sa prochaine session. Nous nous réjouissons à la perspective de participer à cette discussion, tout en soulignant que la Commission doit travailler en liaison étroite avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) lors de son examen de cette question. L'OIT préside l'équipe spéciale de suivi du Sommet sur le plein emploi et les moyens de subsistance durables.

Si l'on veut que la promesse faite à Copenhague se réalise, nous devons affirmer notre attachement aux objectifs du Sommet mondial pour le développement social. Les États-Unis sont prêts à contribuer aux efforts visant à rendre la communauté mondiale plus juste et plus équitable.

M. Bjørn Lian (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation appuie pleinement la déclaration du représentant de l'Union européenne. Nous voudrions cepen-

dant ajouter quelques commentaires supplémentaires concernant le suivi de la formule 20/20.

Le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague a été la manifestation d'un consensus croissant quant au fait que l'homme doit être au centre de nos efforts en matière de développement. Un aspect central de ce consensus est l'attachement à l'objectif d'un accès universel aux services sociaux de base. De tels services ne produisent pas seulement de précieux avantages sociaux; ils sont essentiels au développement économique durable et représentent un investissement dans les espoirs d'avenir des gens. L'investissement dans la santé et dans l'éducation des gens est un investissement à long terme qui profite à la société dans son ensemble et qui devrait faire partie intégrante de toute stratégie d'élimination de la pauvreté et de développement durable.

Les conférences internationales telles que le Sommet mondial pour le développement social ont souvent été critiquées pour avoir produit des déclarations de bonnes intentions mais peu d'action. L'un des résultats du Sommet qui pourrait démontrer que ces critiques sont justes est l'appel lancé aux pays intéressés pour qu'ils mettent en oeuvre la formule 20/20, dont l'objectif est l'accès universel aux services sociaux de base. À notre avis, l'idée qui est à la base de cette initiative est particulièrement attrayante notamment en raison de la mutualité des engagements qu'elle implique. Elle n'interpelle pas uniquement la communauté des donateurs, pas plus qu'elle ne représente une condition supplémentaire à l'obtention de l'aide. Elle est censée servir aux pays en développement et à leurs partenaires pour accorder conjointement une priorité plus élevée aux services sociaux de base.

La Norvège s'intéresse particulièrement à faire en sorte que l'engagement pris à Copenhague se traduise en actes. C'est pourquoi nous avons, avec le Gouvernement des Pays-Bas, invité les pays intéressés et les organisations multilatérales à Oslo, en avril de cette année, pour envisager les moyens de mettre en oeuvre cette initiative. Aujourd'hui, je suis en mesure d'annoncer que la rencontre a été positive. Une analyse complète de la formule 20/20 et de son potentiel a été entreprise, et je pense que nous avons réussi à nous rapprocher de façon importante de la réalisation de l'objectif de l'accès universel aux services sociaux de base.

On s'est largement accordé à reconnaître, à la réunion d'Oslo, que la lutte contre la pauvreté exige une vaste gamme de politiques et de mesures à tous les niveaux, y compris, entre autres, des politiques et des mesures macroéconomiques destinées à répondre aux besoins fonamen-

taux de l'homme. Dans ce cadre, on a estimé que le développement des services sociaux de base revêtait une importance particulière pour la réduction des pires aspects de la pauvreté et en tant qu'élément clef des efforts visant à rompre le cycle de la pauvreté.

La formule 20/20 doit être vue dans ce contexte et appliquée en tant que principe directeur pragmatique et souple. Les résultats complets de la réunion d'Oslo — «Consensus d'Oslo sur la formule 20/20» — sont disponibles en tant que document des Nations Unies, publié sous la cote A/51/140.

Cela dit, le véritable critère de succès sera bien sûr la mesure dans laquelle nous pourrions traduire le Consensus d'Oslo en action pragmatique. Les participants à la réunion d'Oslo sont convenus que les pays en développement devraient prendre l'initiative et fixer les priorités. Les gouvernements des pays en développement ont été encouragés à élaborer des programmes sociaux de base dans le cadre de la stratégie d'atténuation de la pauvreté suggérée par le Sommet, en vue de permettre l'accès universel aux services sociaux de base selon un calendrier ambitieux mais réaliste. Les pays donateurs et les agences multilatérales ont été invités à fournir un appui technique et financier à la préparation et à la mise en oeuvre de ces programmes. Plusieurs pays en développement ont exprimé leur intérêt à servir de «cas pilotes» dans cette initiative.

En ce qui nous concerne, nous avons récemment revu notre politique de coopération pour le développement au Parlement norvégien, et je suis heureux d'annoncer que la proposition d'accorder une priorité accrue aux services sociaux de base et de vouloir atteindre et même dépasser l'objectif 20/20 a recueilli un appui solide. Ceci fait maintenant l'objet d'un suivi dans le projet de budget du Gouvernement pour 1997, qui prévoit des augmentations substantielles des sommes consacrées à la santé et à l'éducation.

Les participants à la réunion d'Oslo sont convenus de la tenue, d'ici deux ans, d'une réunion de suivi pour échanger des données d'information et d'expérience, et pour examiner et évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'initiative 20/20. La Norvège a pris la responsabilité d'assurer la tenue de cette réunion. Nous espérons sincèrement que l'initiative aura suscité davantage d'intérêt d'ici là, et que nous serons en mesure d'examiner les expériences en cours dans plusieurs pays.

M. Scarpetta (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur le point 45 de l'ordre du jour, intitulé

«Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social». La Colombie s'associe à la déclaration faite ce matin par le Costa Rica, en sa qualité de Président du Groupe des 77 et de la Chine, et souhaite exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour le rapport qu'il a présenté sur la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le Sommet mondial pour le développement social a été un événement historique qui a rassemblé les chefs d'État ou de gouvernement du monde pour reconnaître l'importance du développement social et du bien-être de l'humanité, ainsi que pour donner la plus haute priorité à ces objectifs, devant la nécessité urgente de résoudre de graves problèmes sociaux, en particulier la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale.

Pendant le Sommet, les chefs d'État ou de gouvernement ont reconnu que la responsabilité de réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action incombe au premier chef aux gouvernements nationaux eux-mêmes. La cinquantième session de l'Assemblée générale a réitéré son appel aux gouvernements pour qu'ils définissent des buts et des objectifs dans le cadre d'un calendrier précis afin d'atténuer la pauvreté et d'accroître l'emploi, ces questions étant considérées comme prioritaires.

Les grandes lignes suivies par le Gouvernement colombien dans la formulation de son plan de développement, connue sur le plan national comme le «grand bond social», coïncident pleinement avec celles du Sommet de Copenhague. Le plan de développement du Gouvernement accorde la priorité à l'élimination de la pauvreté, à la création d'emplois productifs, à l'intégration sociale et à la satisfaction des besoins fondamentaux de la société.

Le Gouvernement colombien a lancé un réseau de solidarité sociale, élément central de sa stratégie. Il a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des secteurs les plus pauvres et les plus vulnérables, et de faciliter leur participation aux principaux programmes sociaux par des initiatives communes menées par l'État et les institutions régionales, les organisations non gouvernementales et la société civile. Le réseau de solidarité sociale a mis en oeuvre 13 programmes spéciaux, destinés aux secteurs les plus vulnérables de la population frappés par la pauvreté.

Ceux-ci comprennent le plan d'urgence pour l'emploi dans les zones urbaines, par le biais duquel le Gouvernement a cofinancé 572 projets dont ont bénéficié 42 400 personnes. Le programme d'appui à la formation des chômeurs pauvres a bénéficié à 21 000 jeunes gens à faible

revenu. Le plan d'urgence pour l'emploi dans les zones rurales a financé 635 projets, source de revenus pour 27 000 familles. Le programme de protection maternelle et infantile a permis à 82 000 mères et à 64 000 enfants de moins de 1 an de bénéficier d'un régime de sécurité sociale subventionné. Près de 900 000 enfants ont bénéficié du programme d'aide alimentaire. Le programme de soutien aux mères chefs de famille ayant des enfants à l'école primaire a aidé 78 128 mères. Le programme d'aide aux personnes âgées, qui est axé sur les groupes les plus vulnérables, les personnes âgées indigentes, a aidé 67 000 personnes. Le programme de logement rural a subventionné 147 343 familles; et grâce au programme pour les talents sportifs et artistiques, 2 150 jeunes gens ont bénéficié d'une aide économique.

De la même façon, dans le cadre des politiques sociales en faveur des enfants, le Gouvernement a encouragé le «pacte pour l'enfance», par le biais duquel le Gouvernement et la société civile mènent des activités communes dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de la protection et de la justice, en faveur de l'enfance, dans le cadre d'un plan structuré et permanent.

De cette façon, le Gouvernement s'est acquitté de l'un des objectifs principaux de la Déclaration en définissant des buts et des objectifs, selon un calendrier précis, en vue d'atténuer la pauvreté et d'accroître l'emploi. Le Gouvernement a élaboré des plans précis et concrets en vue de moderniser les structures de production du pays, afin de légitimer un nouveau plan économique par des propositions concrètes de développement social, fondées sur la notion de solidarité sociale et de bonne gestion des affaires publiques.

Sur le plan régional, la Colombie a participé activement aux réunions convoquées par le Groupe de Rio. À cet égard, elle s'associe à la déclaration faite par la Bolivie au nom du Groupe. Au récent Sommet du Groupe de Rio, qui s'est tenu à Cochabamba, les 3 et 4 septembre derniers, les gouvernements ont réitéré leur engagement de lutter contre la pauvreté, la malnutrition, la marginalisation, l'accès limité aux services de santé et l'analphabétisme, par des politiques axées sur le développement économique durable à moyen et à long terme.

En plus des efforts consentis par les gouvernements sur le plan national, il faut réitérer, comme le fait le Secrétaire général dans son rapport, l'importance de l'appui international et de la coopération entre les nations, y compris la coopération entre pays développés et pays en développement et entre ces derniers, collaboration qui devrait se fonder sur l'égalité, le profit mutuel et le partenariat. Une

assistance technique aux programmes nationaux s'impose, ainsi que l'appui des organismes financiers internationaux.

Dans sa résolution 50/161, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance qu'il y a à ce que les pays partenaires intéressés développés et en développement s'engagent, d'un commun accord, à allouer en moyenne 20 % de l'aide publique au développement et 20 % de leur budget national, respectivement, aux programmes sociaux de base. Cette initiative, si elle était effectivement suivie d'effet, devrait favoriser les secteurs sociaux les plus pauvres et les plus vulnérables.

Il convient également que les gouvernements donateurs respectent l'engagement, contenu dans la Déclaration de Copenhague, d'essayer d'atteindre le plus rapidement possible l'objectif convenu de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement. Ces deux importants engagements ont été réitérés par le Président Ernesto Samper Pizano, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, dans le message qu'il a adressé au Président Jacques Chirac en tant que Président du Groupe des Sept, à la veille de la réunion de Lyon.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle fondamental à jouer dans le suivi de la mise en oeuvre des résultats du Sommet. À cet égard, les décisions importantes prises récemment par la Commission du développement social de tenir un cycle des réunions annuelles et d'augmenter le nombre de ses membres renforceront l'efficacité de ses travaux. De même, la Colombie forme des voeux pour que l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté en 1996 et la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) accusent des progrès significatifs. Ce serait là d'excellents résultats pour le Sommet de Copenhague qui avait si bien été présidé par le Représentant permanent actuel de la République chilienne auprès des Nations Unies.

La Colombie continuera d'appliquer des mesures nationales résolues pour lutter contre la pauvreté, le chômage et pour favoriser l'intégration sociale, convaincue qu'elle est qu'il faut placer l'être humain au centre du développement. Comme l'a dit devant cette éminente Assemblée notre Président, M. Ernesto Samper, notre objectif final doit être de créer un nouveau citoyen, plus productif sur le plan économique, plus enclin à participer sur le plan politique et plus solidaire sur le plan social.

Mme Florez Prida (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à l'intervention

de la délégation costa-ricienne au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Sommet mondial pour le développement social a eu le mérite de renforcer la reconnaissance du fait que l'être humain doit être l'objet et la fin de toute stratégie et de toute politique de développement aux niveaux national et mondial. Néanmoins, il existe encore d'innombrables obstacles dont un grand nombre sont d'ordre structurel qui s'opposent à la concrétisation de cet objectif.

L'année 1996 a marqué un tournant important dans le suivi de ce sommet, notamment en raison de l'attention dont a bénéficié la coopération internationale pour l'élimination de la pauvreté, qui est une entreprise multidimensionnelle et multisectorielle. L'année dernière, 25 % de la population mondiale vivaient en deçà du seuil insupportable de la pauvreté absolue, la plus grande partie de ces personnes étant concentrée dans les pays en développement, notamment en Afrique. Les inégalités dans la répartition des richesses aux niveaux mondial, national et territorial ont continué de s'accroître très rapidement.

Ma délégation considère avec une grande préoccupation la situation exposée dans le rapport A/51/348 du Secrétaire général, qui montre que malgré les progrès réalisés, ceux-ci restent insuffisants devant l'ampleur des problèmes accumulés dont certains, loin de s'atténuer, tendent à s'aggraver. La situation difficile qui frappe la mobilisation internationale de ressources pour le développement mérite une attention particulière. L'aide publique au développement a régressé dans la majorité des pays donateurs et tout semble indiquer que cette tendance persistera dans les années à venir, compte tenu du fait que le volet de l'aide extérieure a été l'un des plus touchés dans les programmes de réduction du déficit budgétaire entrepris dans ces pays.

Le fardeau de la dette extérieure continue d'asphyxier un groupe important de pays en développement et les mesures d'allégement proposées sont dans de nombreux cas assorties de programmes de réforme et d'ajustement structurel imposés, dont les effets négatifs sur les populations des pays endettés ont contribué à engendrer des situations sociales explosives. La mondialisation de l'économie et les effets des politiques néo-libérales nous éloignent chaque jour davantage de la concrétisation des nobles objectifs de justice sociale contenus dans les engagements de Copenhague.

Il faut accorder une attention particulière aux pays d'Afrique et à ceux qui font partie du groupe de pays que l'on appelle pays les moins avancés. Pour ce groupe de

pays, l'évolution de la situation a été très négative. La volonté politique reste la clef de la solution à la triste réalité que nous sommes obligés d'affronter. Les ressources à cet effet existent et sont gaspillées dans une course aux armements inconcevable après ce que l'on appelle la fin de la guerre froide.

Ma délégation voudrait également appuyer résolument les décisions adoptées par le Conseil économique et social concernant la composition, les méthodes de travail de la Commission du développement social et nous sommes convaincus que cet organe est actuellement en meilleure posture pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale dans la résolution 50/161.

Je voudrais également reconnaître les résultats obtenus dans la coordination au niveau de l'ensemble du système, des efforts de suivi du Sommet de Copenhague, ce qui ressort clairement de la façon dont les débats et les activités complémentaires ont été organisés au cours de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. Nous espérons que la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté qui commence en 1996 enregistrera de nouvelles améliorations.

Au cours des trois dernières décennies, Cuba a élaboré et mis en oeuvre, avec des résultats significatifs, des politiques et stratégies orientées vers le développement, fondées sur une répartition plus juste et plus équitable des ressources disponibles. Nous avons ainsi pu satisfaire pour l'essentiel les besoins fondamentaux en matière de santé, d'éducation et de sécurité sociale, entre autres acquis que nous avons réussi à préserver et, comme le démontrent plusieurs indicateurs, nous avons pu les dépasser en dépit d'une situation économique particulière difficile, aggravée par le durcissement du blocus appliqué à Cuba par les États-Unis.

Ces résultats renforcent la validité de la thèse selon laquelle, dans un cadre de justice sociale, il est possible de réaliser certains objectifs de base en matière de développement social dans des situations de croissance économique faible, voire de décroissance. Cependant, l'interruption de nombreux projets de développement social qui a été imposée à notre pays, montre clairement qu'il est impossible de progresser de façon ininterrompue sur la voie du développement social en l'absence d'un climat international propice à la croissance économique et au développement global.

Mon pays, comme il l'a toujours fait par le passé, est disposé à partager ses données d'expérience dans ce domaine et à participer activement à tout effort que la communauté internationale pourrait entreprendre en vue de fa-

voriser la mise en oeuvre des engagements pris au cours du Sommet de Copenhague.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire que je me félicite de l'examen par cette session plénière de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social. Ce fait témoigne de l'importance que l'on attache aux engagements pris à Copenhague. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance au Représentant permanent du Costa Rica qui a prononcé sa déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Lorsque la communauté internationale a décidé de convoquer le Sommet mondial pour le développement social, elle l'a fait avec l'objectif clair de promouvoir un niveau de vie plus élevé, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement économiques et sociaux. Elle l'a fait pour trouver des solutions aux problèmes économiques, sociaux, de santé et connexes qui se présentent à l'échelle internationale. Si le Sommet a réussi à convaincre les chefs d'État et de gouvernement à apporter tout leur appui à cette initiative et à placer le développement social au centre de l'attention internationale, il faut admettre que des problèmes graves demeurent. Les pays en développement n'ont tiré aucun profit de la mondialisation, et en réalité, bon nombre de leurs économies continuent d'en subir les aléas. La pauvreté qui sévit dans le monde reste l'une des menaces les plus graves à la paix et la stabilité, outre le fait qu'elle constitue une barrière au progrès social.

La communauté internationale s'est engagée à éliminer la pauvreté. Nous nous sommes engagés à créer un environnement propice au développement social. Nous nous sommes engagés à l'égard d'un programme qui éliminerait les obstacles, dégagerait le potentiel d'hommes et de femmes afin de leur permettre d'améliorer leur niveau de vie et le bien-être des enfants. Les propositions énoncées à Copenhague étaient simples : réduire la pauvreté, accroître l'emploi, améliorer l'intégration sociale. Pourtant, trop de pays restent marginalisés et ont, dans un avenir immédiat, peu de perspectives d'aide, et trop de personnes continuent de vivre avec peu ou pas d'espoir.

L'Indonésie reconnaît que la responsabilité du développement social incombe au premier chef au niveau national. Et les pays en développement font ce qu'ils peuvent avec les moyens dont ils disposent. Mais, nous ne devons pas accepter que les pays en développement soient tenus de mettre en oeuvre des mesures de grande envergure — sans parler de réaliser les objectifs du Sommet — avec les mains liées. Ce n'est que lorsque la situation économique interna-

tionale sera propice au développement et quand la coopération internationale pour le développement sera renforcée que les pays en développement seront réellement en mesure de réaliser des progrès efficaces et durables.

Il convient de conclure un nouveau pacte en faveur du développement international, fondé sur un esprit de partenariat et de coopération. Et je n'hésiterai pas à ajouter que tout effort déployé au sein de l'Organisation des Nations Unies devrait viser à appuyer ce partenariat afin de rendre l'ONU mieux à même de faire face aux activités orientées vers l'atténuation de la pauvreté. Toutefois, je voudrais également faire remarquer qu'il faut éviter de s'écarter de cette voie.

Parallèlement, il est urgent et absolument nécessaire que la communauté internationale prenne des mesures pour résoudre le problème du fardeau de la dette des pays en développement. La proposition récente de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international de tenir compte de l'endettement des pays pauvres lourdement endettés est une mesure dont nous nous félicitons, bien qu'elle exige des modifications pour éliminer ses aspects restrictifs. La pauvreté et le dénuement d'un pays ne devraient pas être l'occasion de lui imposer des modèles extérieurs ni de poser des jugements qui n'ont pas grand chose à voir avec le développement.

Par ailleurs, l'objectif convenu de 0,7 % du produit national brut des pays développés en faveur de l'aide publique au développement doit être atteint le plus rapidement possible. Et nous espérons toujours que soit mis en place un système d'échanges multilatéraux équitable, transparent et fondé sur des règles, conformément aux conclusions des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round.

Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, nous devons appuyer énergiquement les conclusions concertées 1996/1, adoptées par le Conseil économique et social, au cours de ses travaux de coordination. Ces conclusions appuient les efforts déployés par les États Membres pour mettre en oeuvre les objectifs et engagements dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté définis lors de différentes conférences internationales, en particulier au Sommet mondial pour le développement social. L'Assemblée générale, devrait, en outre, donner les orientations nécessaires afin de faire en sorte que l'ensemble du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, travaillent avec cohérence pour appliquer les conclusions et prendre les dispositions voulues afin d'assurer le suivi effectif du Sommet.

Bien que la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de procéder à l'examen de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social n'aura pas lieu avant quatre ans, il est important de suivre de près les progrès et obstacles intervenus dans la mise en oeuvre des accords conclus au Sommet, ainsi que les efforts de coordination soulignés dans la résolution 1996/1. À cet égard, la Commission du développement social, une fois revitalisée, aura un rôle important à jouer.

L'Indonésie s'emploie à faire face à ses propres problèmes de pauvreté, de chômage et d'intégration sociale. En 1970, 60 % de notre population, soit 70 millions de personnes étaient pauvres. En 1993, à la suite des efforts considérables déployés par le Gouvernement en vue d'améliorer la situation économique, le nombre de pauvres est passé à 25,9 millions de personnes, soit à peine 13,7 % de la population. Au cours de la même période, la population de l'Indonésie a augmenté de 73 millions. Notre objectif est maintenant de réduire le nombre de pauvres, en particulier ceux qui vivent dans la pauvreté absolue, à 12 millions. L'un des moyens utilisés, c'est ce que nous appelons le Programme IDT, ou l'aide financière sur instruction présidentielle. L'IDT fait parvenir de petits capitaux de démarrage aux villages les moins avancés, qui apportent aux communautés locales une contribution au développement et à l'application des programmes. La population contribue elle-même au développement et c'est elle qui en tire les bénéfices.

Pour conclure, je voudrais souligner qu'il importe au plus haut point que la communauté internationale réponde de manière cohérente et efficace aux attentes suscitées par le Sommet de Copenhague. Même si chaque nation a en effet la responsabilité d'améliorer sa propre situation socio-économique, les problèmes globaux exigent des solutions mondiales. Nul doute qu'ignorer le sort des plus pauvres d'entre nous et se relâcher dans le suivi du Sommet mondial pour le développement social reviendrait à compromettre le progrès et la prospérité futurs de toute l'humanité.

M. Jayanama (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation thaïlandaise voudrait s'associer à l'importante déclaration que la représentante du Costa Rica a faite ce matin au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La Thaïlande tient aussi à dire qu'elle appuie la Déclaration ministérielle adoptée à la vingtième Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous voudrions également féliciter le Secrétaire général de son rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social. Nous tenons en particulier à

appeler l'attention sur le rôle joué par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), tel que mentionné dans le rapport. La CESAP peut jouer un rôle important en renforçant la coopération régionale et en contribuant à la réalisation des objectifs du Sommet grâce à des moyens comme la Conférence ministérielle régionale sur le développement social, en 1997, pour faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague.

L'an dernier, à Copenhague, on a reconnu

«qu'il incombait au premier chef aux gouvernements nationaux d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration et dans le Programme d'action.» (A/51/348, par. 11)

Ce sentiment a encore été renforcé par l'adoption de la résolution 50/161, en 1995, dans laquelle l'Assemblée générale proclame l'importance cruciale des actions nationales au service du développement social. La Thaïlande partage pleinement cette opinion et elle a entrepris des efforts concertés pour réaliser ces objectifs dans le pays afin de remédier à des maux sociaux comme la pauvreté, la toxicomanie, la maladie et la faim qui, en dépit des progrès considérables faits en matière de développement économique et social national, continuent de faire souffrir la population.

Dans le cadre de l'application et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet, le Gouvernement thaïlandais a désigné le Bureau du Conseil du développement économique et social national comme point de convergence. Le huitième plan quinquennal national de développement économique et social de la Thaïlande, qui a débuté le 1er octobre, est compatible avec les objectifs du Sommet, outre qu'il intègre les recommandations de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. C'est un plan de développement axé sur l'individu, dans lequel le développement économique est considéré comme un moyen et non pas comme une fin du développement national. Son unique objectif est le développement axé sur l'individu, et il a adopté l'indicateur du développement humain comme moyen pour fixer des objectifs de développement.

Le plan vise à donner aux Thaïlandais la possibilité de régler les problèmes par eux-mêmes et d'améliorer leur potentiel tout en y gagnant en sagesse et en sens moral. C'est aussi la première fois dans l'histoire du pays que les Thaïlandais appartenant à toutes les professions sont invités à participer au processus de planification du développement.

Pour parvenir aux trois grands objectifs du Sommet — élimination de la pauvreté, multiplication des emplois productifs et intégration sociale —, notre huitième plan national de développement a élaboré trois stratégies.

La première stratégie vise à renforcer l'économie nationale en encourageant une répartition équitable des revenus et en améliorant la qualité de vie des Thaïlandais. Cette stratégie contribuera à éliminer la pauvreté et à multiplier les emplois productifs. Pour y parvenir, le Gouvernement a mis en oeuvre une politique économique d'ensemble visant la stabilité et la création d'emplois. Le développement rural et la décentralisation pour la prospérité dans les régions ont été accélérés en renforçant les services économiques et sociaux de base afin de catalyser un développement rural durable tout en améliorant la quantité et la qualité des services de base pour répondre aux demandes locales. En outre, le secteur public continue d'investir dans les infrastructures et les services sociaux, ce qui contribue à accroître les revenus et à améliorer la situation et la qualité de vie des Thaïlandais. Il importe de noter que le Gouvernement encourage les mesures destinées à intégrer un développement économique écologiquement rationnel.

La deuxième stratégie vise à promouvoir l'intégration et la justice sociales en encourageant la participation populaire et en développant le potentiel des personnes des deux sexes et de tous les âges. Les mesures prises dans le cadre de cette stratégie visent l'ajustement du processus d'apprentissage et de formation pour permettre aux gens de conceptualiser et de travailler de façon pratique; l'amélioration du potentiel des défavorisés et leur capacité à gagner davantage et à compter sur eux-mêmes, afin de pallier les disparités dans les revenus; les encouragements au développement spirituel en insistant sur les bonnes actions, l'autodiscipline et la morale; la mise en valeur et l'amélioration du système d'assurance sociale existant afin de toucher les groupes cibles.

Cette stratégie vise aussi au renforcement de la famille et des institutions communautaires afin d'accroître leur rôle et de les faire participer davantage au développement de l'économie, de la société, de la culture, de l'environnement, de la politique et de l'administration. Elle tend à renforcer le rôle des femmes pour faire d'elles une force agissante du développement national et pour les faire participer activement au processus de prise de décisions dans l'intérêt d'un développement équilibré et intégré. Elle vise enfin à créer un environnement favorable à l'épanouissement des jeunes.

La troisième stratégie vise à développer notre administration nationale en vue de la mise en oeuvre de notre plan national. Cette stratégie prévoit des mesures plus claires

pour renforcer la participation du secteur privé au développement national et pour renforcer la capacité des médias à promouvoir le développement national, à faire mieux comprendre aux parties intéressées, à tous les niveaux, le système de planification, et à mettre au point des procédures plus claires, dans le cadre des programmes conjoints, pour la réforme des services gouvernementaux.

La Thaïlande est convaincue qu'en réalisant les objectifs de son huitième plan de développement national, elle sera aussi en mesure de parvenir aux objectifs du Sommet mondial pour le développement social.

Même si le *Rapport sur le développement humain* pour 1996 affirme que la Thaïlande est l'un des pays qui a un taux de développement élevé en dépit d'un modeste revenu par habitant, nous savons que nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers, mais continuer à aller de l'avant. La Thaïlande est bien décidée à réaliser les nobles objectifs du Sommet mondial pour le développement social et à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre pleinement en valeur le potentiel de notre peuple afin qu'il participe totalement à l'édification d'une société pour tous.

Parmi les autres mesures entreprises, la plus importante est peut-être l'engagement que nous avons pris de faire baisser en dessous de 10 % le taux de pauvres par rapport à la population totale d'ici le prochain millénaire.

M. Cassar (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Malte s'associe à la déclaration prononcée plus tôt par la délégation de l'Irlande au nom de l'Union européenne.

La délégation de Malte se félicite du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social, contenu dans le document A/51/348 du 18 septembre 1996.

La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, que l'Assemblée générale a fait siens dans la résolution 50/161 du 22 décembre 1996, reconnaissent que la responsabilité concernant la réalisation des objectifs fixés incombe principalement aux gouvernements nationaux. On y proclame également l'importance cruciale de la coopération, de l'appui et des contributions de la communauté internationale, des Nations Unies, des institutions financières multilatérales, de toutes les organisations régionales et des autorités locales, ainsi que de tous les acteurs de la société civile — y compris les particuliers — en faveur du développement social.

Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a confié à la Commission du développement social, à laquelle Malte a l'honneur d'appartenir, la responsabilité principale du suivi et de l'examen de la mise en oeuvre du Sommet; elle a également chargé le Conseil économique et social de fournir l'orientation générale et la coordination.

Ma délégation se félicite des mesures prises jusqu'à présent par la Commission du développement social, le Conseil économique et social, d'autres comités techniques, ainsi que par le Secrétariat, les fonds, les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies.

Le programme d'action entrepris par mon gouvernement pour donner suite au Sommet mondial pour le développement social se fonde sur un certain nombre de critères de base.

La justice sociale est garantie en accordant une attention particulière aux membres les plus vulnérables de la société.

La fourniture de services de sécurité sociale et de protection sociale se poursuit et s'améliore. Les premiers assurent la subsistance matérielle et les derniers concernent essentiellement les aspects non matériels de l'appui apporté par la communauté à toutes les personnes, en particulier celles qui souffrent de diverses formes de privation psychologique, culturelle et matérielle.

Les services sociaux devraient être davantage ciblés sur la personne et la famille. Bien que l'intention générale soit d'organiser et de canaliser le plus possible les services de protection sociale par le biais de la famille, on reconnaît qu'il faut pour cela tenir compte des besoins individuels et des personnalités et du choix de chaque membre de la famille.

Les individus ne doivent pas devenir des bénéficiaires passifs de l'assistance, mais doivent être encouragés à participer activement à leur propre assistance, et éventuellement à celle d'autrui, pour assurer leur bien-être. Tout le monde devrait pouvoir bénéficier de l'esprit de solidarité et y contribuer, la préoccupation réciproque entre tous les membres étant ainsi soulignée. Il n'est pas nécessaire que les services soient fournis directement par l'État, et ils sont souvent mieux assurés par d'autres institutions. Par conséquent, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux doivent se compléter.

Ces critères de base qui orientent l'action de mon gouvernement s'inspirent d'une vision qui situe la personne humaine et la famille au centre même du développement

social. Sur la base de ces critères, le Gouvernement maltais a promulgué ces dernières années des mesures législatives destinées à renforcer la sécurité sociale, l'emploi sans discrimination, l'octroi d'un statut égal aux femmes et l'égalité totale de chances ainsi que l'accès à l'éducation gratuite à tous les niveaux et à tous les services de santé et de logement social. Dans le cas de l'emploi, des dispositions particulières ont été prises en faveur des handicapés, des parents célibataires et des groupes marginalisés ou désavantagés, y compris les toxicomanes réadaptés et les personnes ayant fait de la prison.

Des ressources ont également été mises à la disposition des services de protection sociale pour qu'ils puissent fonctionner efficacement. Un institut pour le travail social a été créé au sein de l'Université de Malte pour former des assistants sociaux dans les domaines de la prévention, de la réadaptation et de la réintégration sociales liés à la famille, à la jeunesse, aux personnes âgées, aux handicapés, aux toxicomanes, aux alcooliques et aux victimes de violence familiale.

Malte a également créé des commissions nationales chargées de tâches précises. Il s'agit notamment de commissions pour la jeunesse, les personnes âgées, les handicapés, la promotion de la femme et la lutte contre l'usage illicite des drogues. La société civile est fortement représentée dans ces commissions dont elle est considérée comme une composante essentielle.

Malte a la chance que sa population possède un sens affirmé de l'engagement; elle a aussi la chance d'avoir un corps actif de volontaires qui travaillent sous la direction de plusieurs organisations non gouvernementales. Le rôle de l'Église catholique dans ce domaine est particulièrement important s'agissant d'accroître la prise de conscience et la fourniture d'une vaste gamme de services communautaires. Ces organisations non gouvernementales — dont beaucoup ont fait un travail de pionniers en matière de services sociaux à Malte — continuent aujourd'hui de jouer un rôle important aux côtés du Gouvernement dans la fourniture d'un appui psychologique, social et matériel à ceux qui en ont le plus besoin.

Ces critères ainsi que la stratégie adoptée soulignent la nécessité de renforcer la justice sociale autrement que sur le plan strictement financier. Ils fournissent et entretiennent une attitude plus bienveillante parmi les citoyens, qui se partagent problèmes et avantages. Le bien commun et le bien-être des communautés au niveau national ou local dépendent autant d'une prise de conscience aux niveaux personnel et social que de la volonté et de l'engagement.

Notre volonté d'assurer la justice sociale ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la primauté du droit sont les piliers du pont qui devra nous mener au XXIe siècle.

M. Mabilangan (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais avant tout m'associer à la déclaration faite par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La délégation des Philippines voudrait également féliciter le Secrétaire général de son rapport sur la question à l'examen.

Au début du printemps de 1995, nous avons été témoins d'un événement des plus historiques, à savoir que 118 chefs d'État ou de gouvernement se sont réunis à Copenhague pour s'attaquer aux problèmes de la pauvreté, du chômage et de la désintégration sociale.

La guerre froide était finie et il y existait la promesse d'une coopération internationale accrue et plus étroite afin de rehausser les niveaux de vie et d'améliorer les conditions sociales, processus dont on espérait qu'il mènerait à l'autonomisation des individus. Une pauvreté implacable, surtout parmi les pays étranglés par la dette, un chômage de plus en plus répandu, une crise écologique toujours plus profonde et un fossé technologique et économique croissant entre pays développés et pays en développement avaient concentré l'attention sur le sort misérable des êtres humains. Il devenait de plus en plus clair que les individus et leurs besoins étaient à la fois la raison et les bénéficiaires du développement.

C'est pourquoi le Sommet mondial pour le développement social a cherché à obtenir des engagements précis au niveau international et à celui des pays ainsi qu'à fixer des objectifs, s'agissant de réduire la pauvreté générale, d'éliminer la pauvreté absolue, d'augmenter l'emploi productif et d'encourager l'intégration sociale. Les préoccupations spéciales des groupes marginalisés et désavantagés ont été reconnues comme débordant du domaine politique.

Le rôle joué par les organisations non gouvernementales et la société civile dans l'édification de la nation et le relèvement des populations a été reconnu, et leur participation au suivi du Sommet a été encouragée.

Le fait que pendant cet événement historique et son processus préparatoire les Philippines ont eu le privilège de présider le Groupe des 77 et la Chine est une source de fierté et de satisfaction pour mon gouvernement. Les

Philippines ont également participé activement à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet social, en qualité de Vice-Président de la Commission du développement social et de Président du groupe de travail chargé d'élaborer le cadre du processus de suivi. Les Philippines ont également participé au fonctionnement de la Commission, au contrôle, à l'examen et à l'évaluation de la mise en oeuvre des efforts.

Peu après la tenue du Sommet de Copenhague, les Philippines ont commencé à adopter des mesures destinées à donner suite à leurs engagements. Le Gouvernement philippin a notamment créé le comité multisectoriel du Sommet mondial pour le développement social, en vue de coordonner pleinement ses efforts à cet égard. Ce comité se compose de représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'organisations populaires et d'autres groupes concernés.

Cette année, le mandat de ce comité va être élargi afin d'englober la série de conférences internationales sur le développement humain qui se sont récemment tenues au Caire, à Beijing et à Istanbul. Ce comité a donc été rebaptisé Comité multisectoriel pour les engagements internationaux en matière de développement humain. Ce comité servira d'organe de coordination chargé d'harmoniser toutes les activités de suivi des conférences internationales sur le développement humain.

Les efforts déployés par les Philippines pour satisfaire les objectifs et les aspirations de sa population en matière de développement sont axés sur l'allègement de la pauvreté, l'augmentation de la demande en matière d'emploi et l'intégration sociale. Ces préoccupations figurent dans le programme de réformes sociales en trois points que nous avons mis sur pied, à savoir : accès à des services de base de qualité; accès aux ressources productives et aux avantages découlant des réformes; création d'institutions et participation au processus décisionnel. Ce programme de réformes sociales repose sur une stratégie convergente axée principalement sur les services destinés aux secteurs vulnérables de la société, tels que les petits cultivateurs, les pêcheurs, les populations autochtones, les travailleurs du secteur privé, les pauvres des zones urbaines, les femmes défavorisées, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les victimes de catastrophes.

Au coeur de cette stratégie réside l'approche à l'égard des besoins de base minimum, qui vise à garantir la survie, la sécurité et les besoins des foyers en détresse. Au premier plan de cette réforme figure la mise en oeuvre, dans le cadre de ce programme de réformes sociales, de réformes

de base axées sur les besoins spécifiques de certains secteurs en vue de leur assurer un meilleur accès aux moyens de production. Je pense, par exemple, aux installations nécessaires aux agriculteurs après la récolte.

En ce qui concerne l'augmentation du nombre d'emplois, le Gouvernement philippin a mis sur pied un Programme global de stratégie en matière d'emploi qui met l'accent sur la création d'emplois, la promotion de la protection sociale des travailleurs et la mise en valeur des ressources humaines afin de doter les futurs employés des qualifications nécessaires à un emploi productif. En vue de renforcer l'intégration sociale, le Conseil de la réforme sociale a vu sa composition élargie afin d'y inclure des représentants de la main-d'oeuvre syndiquée, du monde des affaires et d'organisations non gouvernementales. En outre, des représentants sectoriels ont été nommés par le Président des Philippines au Congrès philippin.

En ce qui concerne les personnes âgées, le Président a signé la loi relative aux personnes âgées, qui vise à créer des centres pour les personnes âgées dans chaque municipalité et dans chaque ville et à offrir certains privilèges aux personnes âgées à faible revenu. De même, une loi a été promulguée, une sorte de *Magna Carta* des personnes handicapées, qui prévoit la réadaptation, l'autodéveloppement et l'autosuffisance des personnes handicapées et leur intégration dans la société. Pour ce qui est de la jeunesse, la Commission nationale pour la jeunesse a été créée en vue de coordonner les programmes destinés à la jeunesse dans le pays.

Nous tenons à souligner que les Philippines se sont engagées dans la bonne voie s'agissant de la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre de la formule 20/20. Cela s'est traduit, ces dernières années, par une augmentation encourageante du pourcentage de ressources gouvernementales et de l'aide publique au développement consacrées à la réalisation de programmes sociaux prioritaires. Au niveau national, les services gouvernementaux locaux sont incités à consacrer davantage de ressources aux priorités liées au développement humain. Ces efforts déployés au niveau local sont nécessaires pour compléter la mobilisation des ressources au niveau national. À cet égard, nous avons été heureux d'entendre le représentant de la Norvège évoquer l'issue fructueuse du consensus d'Oslo sur la formule 20/20.

À ce stade, nous tenons à souligner la nécessité d'accroître les efforts déployés au niveau national pour mobiliser les ressources destinées à appliquer pleinement les engagements pris à Copenhague. Nous espérons sincèrement

que l'élan imprimé par le Sommet mondial pour le développement social sera préservé dans les années à venir. À Copenhague, nous avons reconnu ensemble que l'égalité et la dignité humaines constituaient le cadre nécessaire pour bâtir un avenir où chacun pourrait jouir de ses droits de l'homme fondamentaux, de la possibilité et de la capacité de mettre en valeur pleinement son potentiel. Aujourd'hui, la tâche immense qui nous incombe consiste à concrétiser cet engagement.

Certaines décisions ont été prises concernant les mécanismes d'application de Copenhague, comme ce fut le cas lors de la session extraordinaire de la Commission du développement social, mais nous attendons toujours une proposition concrète en matière de ressources, qui est nécessaire à la mise en oeuvre du Programme d'action.

À quelques années de la fin de ce millénaire, lorsque nous nous retrouverons dans cette même salle pour faire le bilan de ce qui aura été accompli ou de ce qui ne l'aura pas été dans l'intervalle, nous devons faire plus que des promesses, si nous voulons être crédibles.

M. Ngo Quang Xuan (Viet Nam) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de dire combien j'apprécie la façon dont l'Ambassadeur Razali préside les travaux de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Cela dénote un profond sens des responsabilités et constitue une précieuse contribution, sur le plan pratique, pour l'Organisation dans la difficile période qu'elle traverse.

Il y a plus d'un an et demi nos dirigeants se réunissaient à Copenhague pour souligner l'importance que revêt le développement social pour le bien-être de l'homme. Ensemble, ils se sont engagés, de manière solennelle et universelle, à l'égard du développement, animés qu'ils étaient d'une vision à long terme.

À la présente session, nous devons regarder en arrière et faire le bilan des progrès accomplis à ce jour et définir les nouvelles mesures qui s'imposent pour l'application et le suivi futurs des engagements pris à Copenhague. Nous notons avec satisfaction que la question du développement social s'est vu accorder depuis lors une priorité plus élevée dans les ordres du jour tant internationaux que nationaux. Des efforts ont été déployés pour traiter les problèmes énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, tels que l'élimination de la pauvreté, l'emploi productif et l'intégration sociale, qui sont essentiels au développement économique et social de chaque pays et du monde en général.

Sur la base de la Déclaration de Copenhague et de leurs conditions spécifiques, des pays ont mis en oeuvre leurs programmes nationaux d'action et obtenu leurs premiers résultats. L'ONU, ses institutions spécialisées et les institutions financières internationales ont contribué à la mise en oeuvre d'activités et de programmes aux niveaux national, régional et international. Cette année, la Commission du développement social a accompli également un travail précieux en la matière.

Ma délégation apprécie vivement l'analyse très complète présentée par la représentante de la République du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et la Chine, sur la question du développement social.

À propos du suivi du Sommet de Copenhague, tenu il y a 18 mois, je m'attacherai particulièrement à deux questions qui, selon nous, sont de la plus haute importance, notamment pour les pays en développement qui représentent la majorité de la population mondiale. Ces questions ont trait à un environnement international favorable et à la lutte contre la faim et la pauvreté.

Dans le monde actuel, où l'interdépendance est de plus en plus grande, l'appui international et la coopération multilatérale sont non seulement utiles mais indispensables. Étant donné les nombreux problèmes à surmonter pour assurer notre survie, ces éléments sont en effet indispensables aussi bien pour les pays du Nord que pour ceux du Sud. Nous avons besoin de paix pour le développement social et, à cet égard, des initiatives et des actions s'imposent aux niveaux national et international. Cependant, des conflits existent toujours qui absorbent une partie de l'énergie et des ressources nécessaires au développement; ces conflits doivent être réglés. Des contraintes et des conditions imposées de l'extérieur continuent d'entraver nos efforts communs et de restreindre notre coopération en faveur de l'amélioration du sort de l'humanité dans chaque pays. En outre, l'objectif de 0,7 % du produit national brut fixé par l'ONU et destiné à l'aide officielle au développement est plus distant que jamais. Ces deux dernières années, une tendance à la réduction constante de l'aide au développement a été observée. Ce sont les pays en développement qui souffrent le plus de cette situation.

Comme cela a été reconnu à Copenhague, le développement social fait partie intégrante de nombreuses questions connexes et doit être poursuivi en tant qu'élément d'une stratégie de développement d'ensemble. En outre, la personne humaine a été placée au centre du développement. Cependant, dans le monde actuel, la faim et la pauvreté restent des problèmes aigus. De nos jours, plus d'un cin-

quième de la population globale vit dans des conditions de pauvreté absolue et manque des moyens essentiels de survie quotidienne — alimentation, eau potable, assainissement. De nombreux pays en développement devront surmonter cette phase critique de pauvreté et de faim avant de pouvoir bénéficier des fruits du développement social. À cet égard, nous exprimons l'espoir que les résultats de la Conférence mondiale sur la sécurité alimentaire contribueront à éliminer la faim et la pauvreté, notamment pour ceux qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles.

Étant donné cette situation, nous nous joignons à d'autres délégations pour appeler à un engagement renouvelé et renforcé à l'égard du multilatéralisme et de la coopération internationale fondée sur un véritable partenariat et l'avantage mutuel. Il faut mobiliser davantage de ressources pour aider les pays du Sud à surmonter leurs difficultés. À cet égard, l'ONU doit jouer un rôle plus actif. C'est pourquoi nous demandons que l'Agenda pour le développement, actuellement à l'examen, soit adopté le plus rapidement possible. Notre cause commune de développement social ne pourra qu'en bénéficier.

Depuis Copenhague, le Viet Nam s'est efforcé d'appliquer la Déclaration et le Programme d'action du Sommet. Dans le cadre de nos engagements pris à Copenhague, nous avons mis en place un programme d'action nationale. Des priorités ont été établies et des mesures ont été prises pour que les ressources et l'effort nécessaires à leur exécution soient assurés. Ces stratégies s'intègrent à la politique générale de renouveau décidée pour faire du Viet Nam une société juste et civique avec un peuple prospère et fort. Nous avons obtenu d'importants résultats dans de nombreux domaines, assurant ainsi à notre population de meilleures conditions de vie.

Dans sa recherche du développement social, la lutte contre la pauvreté et la faim reste, pour le Viet Nam, comme pour nombre d'autres pays en développement, un problème crucial. Cette question figure au premier plan de nos préoccupations. Si nous reconnaissons que la croissance économique est importante, elle n'est toutefois pas le seul facteur propre à éliminer la faim et la pauvreté. La faim et la pauvreté ont de multiples causes qui doivent être traitées dans le contexte plus général du développement économique et social, qui demeure le premier objectif à atteindre.

C'est pourquoi nous avons lancé un programme national destiné à éliminer la faim et à diminuer la pauvreté et avons répondu de façon active à l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté proclamée en 1996. Je voudrais faire part de certaines de nos expériences en la matière.

Le programme pour l'élimination de la faim et la diminution de la pauvreté vise essentiellement à créer la possibilité, pour les personnes démunies, d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur niveau de vie, et non pas à n'être qu'une forme d'assistance sociale. Il s'agit d'un programme d'ensemble qui va de l'octroi de capitaux aux personnes démunies pour la production de revenus à l'application de politiques en matière d'éducation, de formation, de soins de santé, d'infrastructures et ainsi de suite. Presque toutes les provinces et les villes se sont lancées dans des programmes de lutte contre la faim et la pauvreté. Des ressources et des fonds ont été mobilisés grâce à l'action conjointe de l'État, des administrations locales et de la population.

Une Banque pour les personnes démunies, dotée au départ d'un capital de 45 millions de dollars, a été créée afin de permettre, aux ménages pauvres, d'avoir accès au crédit et de les aider dans leurs activités productrices. La Banque est une institution à but non lucratif qui fournit aux démunis des crédits directs à des conditions préférentielles; elle possède des succursales dans 53 provinces et villes du pays.

Nous avons également mis en place différents programmes de coopération pour lutter contre la faim et la pauvreté avec l'aide d'autres gouvernements et d'organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et des organisations non gouvernementales. En mai 1996, le Gouvernement du Viet Nam, en coordination avec le PNUD, a organisé la tenue d'un atelier international sur cette question. Nous avons également participé à la conférence indochinoise consacrée à la faim et à la pauvreté qui s'est tenue à Bangkok du 22 au 24 juillet 1996.

Nous appuyons la proposition tendant à ce que cette question soit examinée chaque année par l'Assemblée générale jusqu'à l'an 2000, moment où une session extraordinaire aura lieu afin de procéder à un examen d'ensemble et à une évaluation des programmes et activités menés dans le cadre de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Cela nous donnera l'occasion de procéder à un échange d'expériences et d'oeuvrer ensemble afin d'accélérer la réalisation des engagements pris au Sommet mondial pour le développement social.

M. Yelchenko (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Plus d'une année s'est écoulée depuis le Sommet mondial pour le développement social, instance qui a défini la stratégie du développement social du monde à venir. Le Programme d'action de Copenhague est une source abondante d'idées et de recommandations pratiques, qui peuvent être utiles aux stratégies et aux programmes nationaux visant à réaliser des objectifs spécifiques dans le domaine du développement social, en tenant dûment compte des conditions, des traditions et des priorités nationales.

À notre avis, l'esprit des accords conclus lors du Sommet reflète le sentiment de solidarité existant au sein et entre les pays, et leur intention de réduire les problèmes sociaux aigus que de nombreux pays connaissent. Considérés à une époque comme étant la responsabilité exclusive des gouvernements nationaux, ces problèmes revêtent à présent une ampleur mondiale et nécessitent donc une attention mondiale.

Bien que les conférences mondiales tenues au début de cette décennie aient appelé l'attention de la communauté mondiale, de différentes façons, sur les problèmes de développement social, nous sommes d'accord avec les orateurs qui ont conclu que le Sommet social de Copenhague a absorbé toutes les tendances du développement social mondial et traité de toutes les sociétés, mettant en lumière l'interdépendance et l'universalité de notre monde.

Tous les pays, quelle que soit leur situation géographique, ressentent le besoin d'un développement et d'une intégration de leurs sociétés. Cela est également vrai de l'Ukraine et d'autres États nouvellement indépendants, pour lesquels la transition d'un système socio-économique à un autre, et d'un système de gouvernement totalitaire à une démocratie véritable s'est révélée être un défi plus complexe et plus long qu'on ne l'avait imaginé au départ. La mise en oeuvre de réformes politiques radicales et complètes et la mise en place d'une économie de marché axée sur le social sont les deux éléments clefs sur lesquels l'Ukraine concentre actuellement sa nouvelle stratégie économique.

La participation de l'Ukraine au Sommet mondial pour le développement social au niveau présidentiel a été pour nous d'une importance particulière; c'est pourquoi le Gouvernement prend des mesures sociales spécifiques pour appliquer les recommandations du Sommet dans ses politiques nationales.

Dans une lettre adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au mois de mars de cette

année, le Président de l'Ukraine a indiqué les mesures prises au plan national pour assurer le suivi du Sommet mondial pour le développement social. L'une des principales mesures pratiques adoptées dans ce sens est l'approbation récente de l'orientation principale des activités du pouvoir exécutif de l'État ukrainien dans l'application des documents finals du Sommet mondial pour le développement social.

Compte tenu de la proclamation, par l'ONU, de l'année 1996 Année internationale de l'élimination de la pauvreté, l'Ukraine a également élaboré un plan spécifique national d'activités pour l'Année, qui est actuellement mis en oeuvre.

En tant que nouveau membre du Conseil de l'Europe, l'Ukraine fait tout son possible pour répondre aux exigences exceptionnelles de cette instance, qui fait autorité dans les domaines économique et social, en particulier en ce qui concerne la politique sociale, la sécurité sociale, l'emploi, la démographie et les migrations.

Hier, à la 35e séance plénière, notre délégation a mis l'Assemblée générale au courant de quelques-unes des mesures que le Gouvernement ukrainien est en train de prendre pour créer des conditions favorables au développement général des enfants. Un certain nombre d'autres programmes sont également lancés dans le domaine social, dont le programme à long terme consacré à la promotion de la femme et de la famille, le programme pour la protection maternelle et infantile, le programme d'éducation, le programme national de planification familiale, et le programme intégré sur les problèmes des handicapés et autres.

Notre délégation estime que le rapport (A/51/348) du Secrétaire général brosse un tableau complet des activités entreprises pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Copenhague approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/161. Nous notons avec satisfaction les efforts entrepris pour établir un mécanisme fiable de suivi du Sommet. La délégation ukrainienne estime que ce mécanisme crée une base sûre pour coordonner les activités des Nations Unies pour l'application des décisions du Sommet de Copenhague. Une série de conférences et de réunions internationales en faveur du progrès social, tenues en France, en Norvège et au Chili, et les préparatifs d'une série de séminaires devant se tenir au Danemark vont également dans ce sens. L'initiative de l'Autriche de convoquer une réunion régionale européenne en 1997 pour examiner les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des engagements pris au Sommet a notre plein appui.

À cet égard, notre délégation prend note des résultats de la session extraordinaire de la Commission du développement social, tenue au mois de mai de cette année, qui a adopté un programme de travail pluriannuel dans le cadre de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action, et formulé des recommandations sur la coordination des activités entreprises au sein du système des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

Nous croyons que l'adoption des conclusions concertées 1996/1, sur le rôle joué par le système des Nations Unies dans l'effort global déployé en vue d'éliminer la pauvreté et d'aider les États Membres à traduire les objectifs et les engagements mondiaux des conférences internationales et les mandats propres de chaque organisation en mesures et activités concrètes à tous les niveaux, devraient promouvoir la coordination et renforcer le rôle de l'Organisation.

Un an a passé depuis le Sommet mondial, et nous estimons que, en général, nous avons les mécanismes nécessaires pour nous aider à mettre en oeuvre les décisions de cette importante instance. Nous espérons donc que la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en l'an 2000 passera en revue nos cinq années d'efforts conjoints, en mettant spécialement l'accent sur la capacité de l'Organisation de résoudre les problèmes sociaux mondiaux auxquels se heurte la communauté internationale.

M. Mapuranga (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole à l'Assemblée sur le point 45 de l'ordre du jour, «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social», au nom des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) : Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie et mon propre pays, le Zimbabwe. Nous aimerions tout d'abord approuver la déclaration faite par le Costa Rica en tant que Président du Groupe des 77.

Je voudrais exprimer la reconnaissance de ma région au Secrétaire général pour son rapport très instructif sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (A/51/348). À notre avis, le rapport est utile puisqu'il nous donne une indication de ce que fait l'ONU pour ce qui est des activités de suivi.

Avec la diminution des conflits à l'intérieur de notre région, les États membres de la SADC commencent maintenant à se concentrer sérieusement sur les questions de développement socio-économique. S'agissant de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copen-

hague, les États membres ont établi des centres qui seront responsables, au niveau national, du suivi des objectifs du Sommet.

Lors du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague, nos chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à éliminer la pauvreté, élargir les secteurs productifs, créer des emplois et favoriser un environnement propice à la reprise et à la croissance économiques dans le monde grâce à des actions résolues aux plans international et national. Cet engagement est issu de la prise de conscience du fait que le développement social est un impératif moral, politique et économique pour l'humanité. Le Sommet a réaffirmé les droits relatifs à l'éducation, à l'alimentation, au logement et à l'emploi. Le Sommet a également déterminé les objectifs de la promotion du plein emploi et de l'intégration sociale. La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague donnent à la communauté internationale un cadre viable et pragmatique pour faire avancer le développement social et le bien-être de tous les peuples, comme le stipule la Charte des Nations Unies.

L'engagement pris au niveau international de débarrasser le monde de ces fléaux sociaux n'a néanmoins pas encore été suivi d'un engagement financier concret devant permettre de passer de la rhétorique à la réalisation des objectifs fixés. Les acquis socio-économiques qui ont été atteints ces dernières années n'ont toujours pas eu d'effet profond sur la vie quotidienne d'hommes, de femmes et d'enfants. Plus d'un milliard de personnes vivent dans la pauvreté absolue et 67 000 viennent quotidiennement grossir le nombre de pauvres. L'élimination de la pauvreté est pour nous au coeur même de l'application des décisions du Sommet social, ce que S. E. le Président Benjamin Mkapa, de la Tanzanie, a très justement résumé dans la déclaration qu'il a prononcée à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale :

«Tant que la question de la pauvreté n'aura pas été traitée en profondeur, nous n'arriverons pas à une paix véritable et durable.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Séances plénières, 22e séance, p. 2*)

La pauvreté est un déni des droits de l'homme, et une véritable démocratie ne peut exister au milieu de la pauvreté absolue et de l'injustice sociale.

Dans ce contexte, nous pensons que le Programme d'action de Copenhague reflète la détermination de la communauté internationale de faire face au problème de l'injustice sociale et des maux qui lui sont liés. L'applica-

tion intégrale des décisions du Sommet social exige la coopération des pays développés et des pays en développement. La volonté politique est nécessaire si l'on veut éviter que le document de Copenhague ne soit relégué dans les archives. L'élan suscité par le Sommet mondial pour le développement social ne doit pas être réduit à néant.

Si nous convenons que l'application du Programme d'action de Copenhague relève de la responsabilité fondamentale de chaque gouvernement national, il n'en est pas moins indéniable que pour les pays en développement, et notamment ceux d'Afrique, le prélèvement sur des budgets déjà réduits des ressources nécessaires au financement des activités de suivi pose des difficultés insurmontables. Les disparités et l'instabilité croissantes qui caractérisent le système économique international offrent de sombres perspectives de développement à la plupart des pays africains, ce qui fait qu'il est difficile de réunir les ressources nécessaires qu'exige le développement social. Nous continuons de nous débattre avec les graves problèmes que posent le fardeau écrasant de la dette, les barrières commerciales et d'autres formes de protectionnisme, la vente de produits de base à des prix très faibles et les programmes d'ajustement structurel très coûteux. Les programmes nationaux d'intégration sociale ne sauraient être maintenus sans la solidarité internationale. La désintégration sociale menace la paix aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre eux. Le développement social devrait donc s'effectuer à l'échelle mondiale. Il est nécessaire que la coopération internationale oeuvre d'urgence au renforcement de la capacité institutionnelle des pays en développement pour qu'ils puissent mettre en oeuvre les objectifs du Sommet.

L'application de la formule 20/20 pourrait largement contribuer à réaliser les objectifs du Sommet mondial. La sous-région de la SADC, à laquelle j'appartiens, a fait sienne la formule 20/20, convaincue que cette dernière est essentielle pour mettre en place un filet ou système social et rechercher le développement social. Nous comprenons que cette formule a fait l'objet d'un accord sur une base volontaire, mais nous pensons que l'application à l'échelle mondiale de cet accord permettrait aux pays en développement d'intégrer les groupes socialement exclus.

Si nous sommes heureux de constater que certains pays développés ont atteint l'objectif de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement d'ensemble, c'est avec préoccupation que nous notons qu'il n'en a pas

été de même pour de nombreux partenaires développés et qu'en fait, le niveau est malheureusement à la baisse. Nous invitons nos partenaires au développement à respecter les engagements pris à Copenhague.

S'agissant du commerce, il a été reconnu que l'application des accords de l'Uruguay Round aura initialement un effet négatif sur les pays en développement, notamment les importateurs nets de produits alimentaires. Dans ce contexte, des mesures devraient être prises pour atténuer ces effets négatifs, notamment la perte de marchés et de compétitivité. À Copenhague, nous avons convenu qu'il fallait assurer la création d'un environnement économique favorable et qu'un mécanisme en vue de compenser les effets négatifs qu'entraînent les accords de l'Uruguay Round constituerait un élément essentiel à l'établissement de cet environnement.

La crise de la dette est un obstacle majeur à la fois à la croissance économique et à la fourniture de services qui sont essentiels dans la plupart des pays de notre région. Nous avons convenu à Copenhague que l'objectif était en fait de réduire la dette à des niveaux supportables. En fait, nous pensons qu'un effort sérieux doit être fait pour annuler la dette de l'Afrique, continent qui compte le plus grand nombre de pays les moins avancés. Cette initiative doit rallier la participation et la volonté des institutions financières internationales, notamment les institutions de Bretton Woods, du Club de Paris et d'autres créanciers multilatéraux. Nous nous félicitons du lancement de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, et nous espérons qu'elle imprimera un nouvel élan au nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et qu'elle permettra de traiter l'ensemble du problème que pose le développement en Afrique.

L'Organisation des Nations Unies doit jouer un plus grand rôle dans la promotion d'une mise en oeuvre efficace du Programme d'action du Sommet. Nous reconnaissons que le système des Nations Unies a pris quelques mesures initiales importantes pour faciliter la mise en oeuvre des objectifs du Sommet. Nous nous réjouissons de la création d'équipes spéciales interorganisations, qui sont censées aider les gouvernements et les institutions nationales à mettre en oeuvre des engagements du Sommet. La récente création d'un Comité interinstitutions sur les femmes chargé d'examiner, à l'échelle de l'ensemble du système, tous les aspects de la Conférence de Beijing, est une initiative judicieuse de la part du système des Nations Unies, et nous nous en réjouissons.

Je souhaite terminer mes remarques en notant que malgré la mise en place de divers types d'instruments, il

n'est pas fait mention des ressources nécessaires pour lancer le processus. Un effort coordonné pour mobiliser les ressources financières doit être prévu si nous voulons passer de la simple rhétorique à la mise en oeuvre.

Programme de travail

Le Président assume à nouveau la présidence.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Demain matin, comme cela a déjà été annoncé, nous commencerons

par entendre la suite des orateurs inscrits dans le débat sur le point 98 de l'ordre du jour.

Demain matin, l'Assemblée examinera également trois rapports de la Cinquième Commission : au titre du point 126 de l'ordre du jour, intitulé «Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental»; au titre du point 133 de l'ordre du jour, intitulé «Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie» et au titre du point 135 de l'ordre du jour, intitulé «Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria».

La séance est levée à 18 h 5.